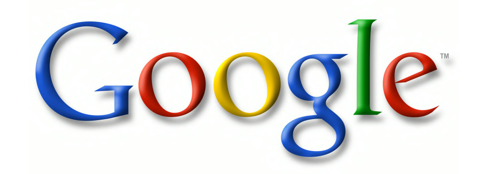
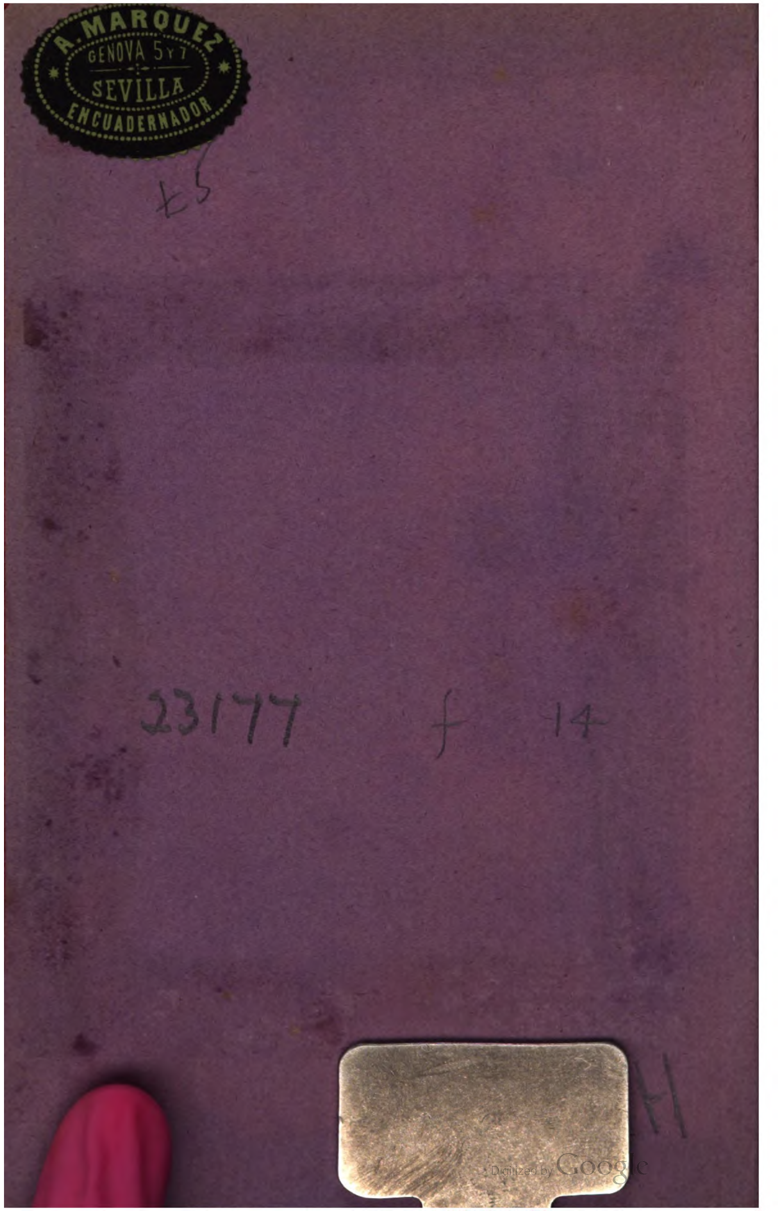



A. MARQUEZ
GENOVA 5 Y 7
SEVILLA
ENCUADERNADOR
23177 f 14



LETTRES

SUR

L'ARMÉE FRANÇAISE

ET SUR LES

CAUSES DE SES REVERS

A Monseigneur le Duc de Montpensier
humble hommage de l'auteur

J. Koch

Chef des Nat.ons en retraite
Percepteur à Faverges Hte Savoie

LETTRES

SUR

L'ARMÉE FRANÇAISE

ET SUR LES

CAUSES DE SES REVERS

Extrait du journal LE MONT-BLANC

ANNECY

IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO

1871


BODLEIAN
10 JUL 1969
LIBRARY

A MONSIEUR LE RÉDACTEUR EN CHEF DU MONT-BLANC

Genève, 1er mai 1871.

Mon cher Monsieur,

Vers la fin de janvier dernier, je roulais en chemin de fer entre Marseille et Lyon, où mes affaires exigeaient que je m'arrêtasse une journée avant de rentrer à Genève.

C'était le moment où vos armées improvisées tentaient les plus énergiques efforts pour se dégager de l'étreinte de votre fordable ennemi.

Je me trouvais seul dans mon compartiment avec un monsieur qu'à ses cheveux coupés courts et presque blancs, à sa moustache agrémentée de la mouche, à son attitude et à son regard décidé, autant qu'à la rosette rouge qui ornait sa boutonnière, il était aisé de reconnaître, de prime abord,

pour un officier supérieur, ou un général en retraite.

Comme on approchait de Vienne, ce monsieur, roulant sa couverture de voyage, fit ses petits préparatifs d'arrivée; le train ralentit sa marche, puis s'arrêta, et le monsieur descendit.

A peine notre train se fut-il remis en marche, qu'en me retournant pour prendre le coin que venait de quitter le vieil officier, j'aperçois à mes pieds un petit paquet de lettres dépourvu de toute enveloppe et simplement lié d'un petit cordon rouge.

Je le ramasse et le pose à côté de moi, avec la pensée toute naturelle de le remettre au chef de gare à mon arrivée à Lyon, ou simplement au chef de train.

Mais je dois avouer que mes yeux s'étaient tournés à plusieurs reprises vers l'écriture, et que ma curiosité avait été mise à l'épreuve par la lecture (jusque-là presque involontaire) de quelques lambeaux de phrases qui me montraient clairement que l'unique objet de cette correspondance était *des réflexions sur l'armée française et sur les causes de vos revers*.

Cher Monsieur, je dois dire, à mon honneur, et aussi pour être vrai, qu'il y eut lutte dans ma pensée pendant un bon quart d'heure au moins.

Mais la tentation était devenue d'autant plus forte, qu'en feuilletant négligemment le paquet à ses angles, je m'étais aperçu qu'il n'y avait ni adresse ni nom de famille ; et puis enfin, pour tout dire, j'étais seul ! l'occasion !... le diable me tentant, je finis par délier le paquet, et je lus ainsi plusieurs lettres d'un vieil officier qui signe Hector tout court, à son ami Albert tout court, lettres dans lesquelles Hector***, à la prière d'Albert***, lui expose ses idées sur les causes des récents désastres subis par les armées françaises et lui indique quelques-uns des moyens qui lui paraissent propres à concourir à la régénération de la nation et de l'armée.

Cette lecture m'intéressa à un tel point que, quoique je fusse déterminé toujours à remettre le paquet de lettres aux employés du chemin de fer, comme il ne m'avait pas été possible d'en lire plus de la moitié, et que j'éprouvais le plus vif désir de connaître le reste, je ne résistai pas à la tentation de mettre le paquet en poche, quoique avec la volonté très ferme toujours d'en opérer la remise le lendemain, à mon départ de Lyon.

Mais l'homme propose et Dieu dispose !... Et il était écrit que je serais indiscret, malhonnête jusqu'au bout, et que je ne pourrais réparer ni mon indiscrétion ni ma malhon-

nêteté. Car une circonstance, bien indépendante de ma volonté, m'obligea à quitter Lyon pour retourner à Genève par le premier train de cinq heures du matin, et il me fut absolument impossible, à cette heure matinale, d'obtenir de voir le chef de gare.

Quant à remettre mon paquet à un employé subalterne, je ne pouvais y songer. Force me fut donc de l'emporter avec moi à Genève, où, après avoir consulté quelques amis, qui partagent avec moi la plupart des idées de M. Hector ***, je me suis décidé à vous adresser ces lettres ; d'abord, parce que je suis abonné au *Mont-Blanc*, ensuite parce que cet excellent journal a de plus pour moi le mérite d'être le journal français le plus voisin de la ville de Genève que j'habite.

Je conviens bien volontiers qu'après vous avoir livré ces lettres, qu'un hasard a mis sous ma main, c'est une indiscrétion de plus que je commettrai en vous autorisant à les publier.

Mais que voulez-vous ? je me croirai un peu moins coupable si je vous fais endosser une part de la responsabilité. Et puis, en définitive, ne sera-ce pas le meilleur moyen d'arriver à connaître le propriétaire de la correspondance pour la lui restituer ?

Enfin, et au pis-aller, il ne me paraît

guère possible que nous n'obtenions pas tous deux le bénéfice des circonstances atténuantes.

Voyez, pesez, et faites ce que vous jugerez convenable ; je vous laisse absolument libre de publier ou de ne pas publier ; dans tous les cas, je vous serai obligé de conserver les lettres avec grand soin.

Je vous prie, cher monsieur, d'agréer la nouvelle assurance de mes meilleurs sentiments.

X.

PREMIÈRE LETTRE

—

..... décembre 1870.

Ah ! mon cher Albert, quelle lourde obligation viens-tu donc imposer à ma vieille amitié !...

Quoi, c'est au moment où la France entière verse des torrents de sang pour sa défense, et que des torrents de larmes coulent aussi de tous côtés ; c'est en un pareil moment où, pour me servir de tes propres expressions, tout, autour de nous, combat, souffre et meurt, que tu prétends m'obliger à me recueillir pour te dire *à quelles causes principales, selon moi, doivent être attribués nos revèrs inouïs, et t'indiquer les moyens que je juge devoir être les plus efficaces pour opérer notre régénération !*

Mon vieil ami, sans compter que ta tendre affection pour moi te porte à attacher un

prix, bien certainement fort exagéré, à mon opinion, il me semble que sur ces graves matières tu dois avoir toi-même, depuis longtemps, des idées arrêtées, une opinion faite. En outre, c'est un immense travail que celui-là, et je t'avoue que je m'en serais bien passé.

Mais enfin, tu le veux, tu insistes même tellement que, n'ayant jamais rien pu te refuser, je vois bien qu'il faut que je m'exécute, et j'aime mieux le faire tout de suite. Seulement, je te demande grâce d'avance pour mon style, t'affirmant que je n'en ai adopté aucun et que, comme j'en ai long à te dire, je n'aurai pas le loisir de châtier celui-ci, quel qu'il soit. Je vais t'écrire sans me relire et au courant de la plume.

Coûte que coûte, j'entre donc en matière.

Mon ami, les causes de nos revers sont multiples ; cependant je crois qu'elles peuvent être réunies toutes en trois groupes distincts, qui tiennent à trois ordres d'idées bien différents ; ces causes sont *politiques, morales* et *militaires*.

Tu ne seras point surpris, j'imagine, que je ne m'étende aucunement sur les causes qui tiennent à la politique, à laquelle tu sais que je n'entends rien, et que je ne fasse absolument ici, et pour ordre seulement, que t'énumérer de ces causes politi-

ques celles-là seules qui, dégagées du chaos des renseignements contradictoires du moment, apparaissent à mes yeux comme tout à fait incontestables, et sont jugées, dès à présent, par les esprits les plus sages, comme acquises à l'histoire.

Tout d'abord, ce fait qui prime tous les autres : que depuis longtemps, mais principalement depuis Sadowa, la Prusse, ou plutôt le gouvernement prussien, nourrissait le projet de forcer la France à la guerre, sentant fort bien qu'il ne parviendrait à constituer l'unité allemande, ce rève de son ambition, que le jour où, *avec l'aide de l'Allemagne,* il serait parvenu à amoindrir la France, à briser son essor, à diminuer sa puissance. Ce qui le prouve surabondamment, c'est que, quand nous n'avions absolument rien de prêt pour une pareille guerre, la Prusse était armée d'une manière formidable, et que quand, par le fait d'une incroyable insouciance du danger, nous ne savions absolument rien de la vérité sur l'état des armements de la Prusse, elle, grâce aux nuées d'espions dont elle nous avait depuis longtemps inondés, connaissait l'état véritable de nos ressources de toutes sortes, infiniment mieux que nos gouvernants eux-mêmes.

La seconde cause, d'ordre politique, me

paraît être : les conséquences tout à fait *paralysantes* qu'ont eues pour le gouvernement de l'Empereur, dans le sein du Corps législatif, les attaques incessantes des membres de la gauche, même des plus modérés, contre le principe des armées permanentes en général, et contre la nôtre en particulier : attaques plus ou moins déguisées, oppositions systématiques qui ont eu pour conséquence inévitable — quoi qu'on en ait dit — de rendre impossible le maintien d'un état militaire imposant et rassurant. Tu dois avoir encore présentes à la mémoire, j'imagine, d'abord les hostilités, ensuite les dédains, les indifférences calculées qui ont accompagné et suivi la présentation du projet de loi sur la constitution d'une réserve par le maréchal Niel ; projet qui n'a reçu qu'un commencement d'exécution dérisoire et qui est mort-né, après avoir été si péniblement arraché au Corps législatif.

Et cependant, ce projet contenait en germe le salut de la France ; on ne le voit, on ne le sent que trop aujourd'hui !

C'est ainsi, cependant, que le Corps législatif répondit aux forfanteries, aux excitations, et même aux menaces qui nous venaient des bords de la Sprée, et qu'il lia les bras du gouvernement au lieu de l'armer

vigoureusement. Souviens-toi et juge, avant que l'histoire se charge de ce soin.

Une troisième cause de nos revers, d'ordre exclusivement politique, et que tu connais aussi bien que moi, existe certainement dans les influences *dissolvantes*, *désorganisatrices* des idées démagogiques, et plus ou moins socialistes, sur l'esprit de l'armée.

Ces idées, ces principes, destructifs de toute discipline, de tout respect dû aux chefs, aux lois, aux institutions du pays, et qui sapaient déjà l'armée par sa base, bien avant que je songeasse, comme toi, à prendre ma retraite, y ont, je crois, bien plus contribué encore que les excitations furibondes d'une notable portion de la presse n'ont fait de mal à l'esprit de la nation ; parce que, tandis que les influences délétères de celles-ci ne pouvaient agir sur la nation que d'une manière générale, vague et indéterminée, les effets pernicieux de ceux-là agissaient d'une manière bien autrement directe, immédiate, précise et énergique sur le cerveau de l'armée.

Dans ma prochaine lettre, je te parlerai de morale générale.

DEUXIÈME LETTRE

.... décembre 1870.

Mon cher Albert, je vais aborder aujourd'hui avec toi les *causes d'ordre moral* de nos revers. Il est entendu qu'il ne s'agit point encore des causes morales spéciales à l'armée et qui sont absolument et exclusivement militaires, question que je traiterai dans ma prochaine. Il ne s'agit pour le moment que des causes morales revêtues d'un caractère général.

Pour arriver à mon but, ne convient-il pas que je recherche quelle part les imperfections du caractère national, l'absence de principes et d'éducation solide de la jeunesse, peut-être aussi l'habitude invétérée des révolutions, ont pu et dû prendre dans les fautes, les insuffisances et les défaillances de nos armées? Car il serait souverainement injuste, à mon sens, d'en faire retomber toute la responsabilité sur l'armée

seule, comme les uns l'entendent, ou bien exclusivement sur ses chefs, comme l'entendent les autres.

Chez toutes les nations pourvues de grandes armées permanentes, — dont je n'attaque ni ne défends ici l'existence, fais-y bien attention, — il est naturel de penser que les défauts, aussi bien que les qualités, issus du tempérament de la race à laquelle appartiennent ces nations, doivent, en tout temps, se refléter sur leurs armées, et s'y refléter dans des conditions d'autant plus considérables, que, généralement, les armées sont formées de la portion la plus forte, la plus vigoureuse de la jeunesse.

Et c'est surtout en temps de guerre que ces défauts et ces qualités s'affirment avec bien plus d'intensité encore qu'en temps ordinaire; parce que, en pareil moment, les passions nationales, déjà surexcitées au plus haut degré, voient encore s'accroître, en nombre et en intensité, par le fait des enrôlements volontaires, les éléments les plus ardents, les plus turbulents, les plus passionnés, dont les armées puissent se composer.

Dès lors, il est aisé de concevoir que ces nouveaux arrivés doivent répandre autour d'eux, à profusion, les germes les plus accentués, les plus énergiques, les plus

générateurs, de ces défauts et de ces qualités.

La France, dans la grande guerre qu'elle supporte en ce moment contre la Prusse, n'a pu échapper à cette loi ; et l'histoire, à côté des faits les plus honorables, des actes de dévouement les plus chevaleresques, aura, malheureusement, à enregistrer un nombre bien considérable de défaillances de toute sorte.

Notre caractère national, nos mœurs, notre esprit public, sont-ils donc bien véritablement en décadence ? Peut-être ! Et quels sont donc de nos défauts les plus accusés, ceux qui, propagés ainsi dans l'armée, et dans de fortes proportions, ont pu prendre une part indirecte, mais certaine, à nos défaites ?

Mon ami, une *vanité démesurément exagérée*, une *soif ardente de jouissances de toute sorte*, *le besoin de faire de l'effet*, *la fureur d'imposer ses idées à autrui*, *en se refusant d'admettre qu'en quoi que ce soit l'étranger puisse jamais l'égaler ;* enfin, *une présomption et une outrecuidance qui ne permet de douter de rien,* sont peut-être les traits les plus saillants du Français de ce temps-ci.

L'esprit des masses paraît s'être déplacé complètement. Il n'a garde aujourd'hui,

comme il y a moins d'un demi-siècle seulement, de se mettre en quête du *beau*, du *bon* ou du *bien* dans les choses du *caractère*, de l'*esprit* ou du *cœur ;* et de nos jours, on ne le voit s'attacher qu'à la recherche du *beau*, du *bien* et du *bon* dans les choses matérielles. Le spiritualisme comme l'idéatisme, la poésie comme la philosophie ellemème sont bien loin de nous !

Quant à la foi religieuse, cette quintessence de la poésie, c'est bien pis encore ! Car si nous croyons encore en Dieu, c'est si peu, si peu !...

Ce n'est plus l'expression d'un noble sentiment ni l'explosion d'un mouvement généreux qui nous fait battre le cœur, parce que généralement cela ne rapporte rien. Mais il en est autrement de la trouvaille *d'une idée*, parce que la plupart du temps *une idée rapporte profit*.

Si, de loin en loin, un sentiment généreux, ou seulement désintéressé, vient encore apparaître dans l'âme de quelque jeune attardé de ce temps-ci, et monte de son cœur à ses lèvres, celui qui éprouve ce sentiment se gardera bien de le montrer, de le laisser éclater devant témoins ; et il le comprimera ce sentiment, pour ne pas paraître ridicule, car le sarcasme ne lui serait sûrement pas épargné avec les épithètes de

vertueux, de *grandisson;* son mouvement serait une *berquinade!* Et c'est une blessure si dangereuse pour la *vanité* du Français que la moquerie, qu'il supportera tout, qu'il fera taire tous ses scrupules, qu'il fera n'importe quoi pour éviter d'être bafoué, en ce temps où il est de *bon genre*, où il est de *mode* de se moquer de tout.

Certainement, nous tenons encore à paraître attacher du prix à la vertu, et c'est quelque chose, j'en conviens. Notre langage, notre littérature, nos leçons à la jeunesse, quelquefois même, par exception, nos créations scéniques en font foi ; mais nos éloges sont pâles, décolorés ; ils sont froids, comme tout ce qui est mal senti, comme tout ce qui est faux ; car, en réalité, en pratique, nous ressentons fort peu d'attrait véritable pour la vertu : convenons-en, hypocrites que nous sommes.

Te parlerai-je maintenant de la jeunesse ? Je te demanderai si, comme moi, depuis bien des années déjà, tu n'as pas entendu maintes fois faire devant toi cette remarque : *qu'il n'y a plus de vraie jeunesse, qu'il n'y a plus d'enfants!* S'il y a incontestablement et malheureusement beaucoup de vrai dans cette étude, triste et sévère, mais prise sur le vif, qui a enfanté *les Benoîton*, ce malheur doit tenir à deux causes : d'a-

bord à ce que, dans le but unique de leur faire *gagner du temps* dans leurs études, et pour les soumettre à la loi du progrès, on force les jeunes gens à abuser du travail intellectuel. Cela tient ensuite à ce que grand nombre d'entre eux, le plus souvent à l'insu de leur famille, abusent singulièrement de la vie par des plaisirs destructeurs de toute nature.

Il n'y a pas lieu de s'étonner, avec cette double cause de ruine précoce pour l'organisme, ni que notre race paraisse devenir de plus en plus chétive, ni que les jeunes gens de nos jours *s'amusent sans gaîté*, s'amusent *tristement*, si, comme on le prétend, tous leurs plaisirs avouables sont frelatés. Quant aux autres, les inavouables, c'est nous-mêmes, les hommes faits, quelquefois leurs parents, qui leur donnons le triste exemple des excès ; car aujourd'hui nous ne savons plus garder de mesure en rien.

Puisque je viens de parler des *plaisirs frelatés,* je suis tout naturellement amené à te dire que l'un des plus grands griefs que j'articule contre ce temps-ci, c'est que jamais peut-être l'*art* (lire le *mensonge*) n'est entré davantage dans les habitudes de la vie.

Il est dans tout, le mensonge, mainte-

nant plus que jamais. Il est dans les plaisirs, absolument comme dans la politique ; dans les sentiments, aussi bien que dans les arts et dans la littérature ; dans la vie privée, de même que dans la vie publique ; dans les affaires commerciales et autres, tout comme en morale ; dans nos mœurs enfin, tout autant que dans nos modes. Et pour quelle raison le mensonge est-il ainsi *dans tout?* C'est simplement parce que notre vanité démesurée nous pousse à *produire de l'effet* en tout, et que nous sommes tout autant altérés de la soif de *paraître* que nous sommes altérés de la soif de *jouir*.

Or, qu'est-ce que *paraître,* je te prie, si ce n'est *mentir?* si ce n'est altérer la vérité, pour avoir l'air d'être plus *heureux* ou plus *habile, meilleur* ou plus *capable* ou plus *instruit, mieux élevé* ou plus *généreux,* ou plus *honnête,* ou mieux *doué de la nature* qu'on ne l'est réellement ?

Chacun, et dans quelque ordre d'idées que ce soit, ne cherche plus aujourd'hui à obtenir, comme l'on dit en termes d'ateliers, que des *trompe-l'œil* aussi parfaits que possible. Et, je te le demande, le comble du ridicule, le suprême du genre n'est-il pas, par exemple, celui de notre *petit crevé,* qui tient bien moins aux jouissances en elles-mêmes qu'à ce que chaque passant lui

porte envie et s'en aille persuadé que personne n'étale plus de luxe que lui et ne jouit de la vie ni autant ni mieux que lui ! Type charmant qui laisse bien loin derrière lui celui des *anciens viveurs*, dont la devise était : *courte mais bonne !*

En un mot, nous avons adopté les habitudes marchandes, et ce à quoi nous tenons essentiellement, c'est à *faire montre*, à *faire étalage* de tout. Aussi n'aimons-nous plus que le *factice, l'apparent*, les *toilettes tapageuses* et les *couleurs qui attirent l'œil ;* l'honnête petit commerce vient, aussi bien que le haut commerce, grandement en aide à toutes ces extravagances ; l'un et l'autre étant fort intéressés à nous créer chaque jour un besoin nouveau, et à en créer surtout à nos femmes.

Nous voulons paraître attacher du prix aux *arts utiles*, aux arts appliqués à l'industrie, autant et plus même qu'au grand art. Lis plutôt les comptes-rendus de toutes les sociétés possibles ; quels coups de grosse caisse, que de réclames, que d'effet produit !... Mensonge encore ! car nous n'encourageons sérieusement, réellement, sauf de bien rares exceptions, et nous ne récompensons généreusement presque toujours, et même quelquefois follement, que les *arts futiles* : comédiens, chanteurs et musiciens,

danseurs, bateleurs et peintres décorateurs, etc. ; pourquoi ? parce qu'ils servent plus directement à nos goûts, à nos plaisirs, à nos passions.

Nous voulons encore paraître tenir en grande estime les professions les plus honorables, et certainement il arrive souvent, j'en conviens, que cette apparence est conforme à la réalité des choses ; mais trop souvent aussi il arrive que ce n'est que du bout des lèvres seulement que nous honorons les professions dont je veux parler, et nous n'attachons réellement de prix qu'à celles qui nous rapportent de l'argent, beaucoup d'argent ; ou bien encore à celles qui flattent notre vanité, notre amour-propre ou nos sens.

Tandis que nos moralistes, nos financiers, nos publicistes prêchent dans leurs écrits, comme dans leurs discours, comme dans leurs leçons, tous les avantages de l'économie politique et privée ; dans ce moment-ci même, que font, hélas ! nos gouvernants des ressources de l'Etat ? Nos mœurs sont telles que les pratiques économiques tombent davantage chaque jour dans l'avilissement, sous les coups du ridicule, que fait bien mieux ressortir encore notre luxe désordonné. L'exemple déplorable en est donné par les hautes classes, sous ce prétexte,

aussi faux que banal, *que le luxe* **FAIT ALLER** *le commerce*, et ce luxe s'étend de plus en plus ; il se généralise ; il a atteint déjà les classes bourgeoises, et, sous la rubrique *progrès*, il effleure même les classes ouvrières. Cela promet !...

Ce n'est pas tout encore : ne faisons-nous pas publiquement, ostensiblement, montre d'estime pour l'esprit de désintéressement, de l'honnête médiocrité, qui sait se contenter du peu qu'elle possède ? Et chacun de nous, en particulier, se rue à qui mieux mieux sur les places, les charges, les privilèges, les honneurs, tellement, qu'à ce *steaple-chase,* c'est à qui arrivera le premier et obtiendra davantage.

Cet esprit de désintéressement, de probité de caractère et de modeste simplicité dans les goûts, que nous admirons malgré nous chez les autres, nous en faisons fi pour nous-mêmes; et, en réalité, nous n'ambitionnons que la richesse.

Nous n'aspirons qu'aux libertés de toute sorte, disons-nous, et nous ne pouvons parvenir à introduire la liberté chez nous ! C'est peut-être que *nous n'en sommes pas dignes !* Et si nous n'en sommes pas dignes, si chez nous la liberté dégénère de suite *en licence,* c'est sans doute parce que nous sommes incapables de nous assujettir

jamais au joug d'une loi, d'une règle quelconque, si sage, si modérée, si tolérante qu'elle soit ; c'est enfin que le Français est absolument rebelle à toute espèce de frein, et qu'il devient chaque jour, et de plus en plus, ingouvernable.

Et que dis-tu de nos foules, qui prétendent avoir soif d'égalité, quand chaque individualité qui les compose, prise isolément, ne songe sans relâche qu'aux moyens d'arracher à l'autorité des faveurs ou des grâces ; ou bien d'obtenir pour elle-même quelque chose de plus que ce qui a été accordé à tous, fût-ce au préjudice du voisin ?

Quelle singulière idée nous nous faisons de l'égalité ! écrivait naguère la tant regrettable Delphine Gay, Mme de Girardin. Que dirait-elle donc, bon Dieu ! si, revenant à la vie de nos jours, elle pouvait juger des développements toujours croissants de la *décoro-manie*, et de ceux plus récents de la *galono-manie ?*

L'égalité entre les hommes, mon cher Albert, où a-t-elle été ? où est-elle ? où sera-t-elle jamais ? Quel mensonge encore que celui-là ! Et que de mal a fait, dans l'esprit des classes déshéritées, cette idée fausse de l'égalité ! Un parti l'a enseignée aux prolétaires, comme un moyen pour lui

d'exploiter à son profit les convoitises et les appétits des nécessiteux, et aussi les mauvais instincts de ceux qui ont soif de jouir et de posséder *sans travail.*

Trouvons le moyen, après avoir inscrit l'égalité dans la loi, de la mettre véritablement en pratique devant elle ; en un mot, faisons en sorte que, non seulement dans le sanctuaire de la justice, mais encore dans la vie publique et officielle, un citoyen soit l'égal d'un autre, et qu'à parité de droits ou de mérite le pauvre diable ne se voie pas sans cesse primé par le grand seigneur. Voilà qui sera juste, qui sera bon et bien. Alors, seulement, l'égalité existera *de fait,* et il ne sera nullement nécessaire, pour qu'elle soit une vérité et pour y croire, d'en écrire le nom de tous côtés. Mais que dans les choses ordinaires de la vie, que dans nos rapports entre concitoyens, ce parti entende nous imposer toutes les conséquences de l'égalité telle qu'il la comprend, allons donc ! cela ne sera jamais, cela ne peut être. Et il ne saurait y avoir égalité entre les hommes que là où il y a, par exception, *ressemblance, similitude, parité.*

Est-ce que l'honnête homme est le pareil du coquin ? le travailleur celui du fainéant ? l'homme de génie celui du crétin ? Et l'Ap-

pollon du Belvédère et Quasimodo sont-ils donc pareils ? sont-ils égaux ? L'homme bien élevé enfin, quelle puissance le contraindra jamais à traiter comme son égal le goujat ? S'il s'agit de l'aider dans son malheur, certes, il lui tendra une main secourable ; de lui sauver la vie, il risquera la sienne, et sans hésiter encore ! Mais il ne fera pas de lui sa société, son compagnon, son ami ; non, le goujat n'est pas le pareil de l'homme bien élevé, et, par cela seul, il n'est point son égal. L'égalité n'est nulle part dans les choses de ce monde, et c'est au contraire l'inégalité qui est la règle.

Relis, je t'en prie, ce qu'a écrit à ce sujet de si spirituel et de si juste Mme de Girardin, dans ses lettres parisiennes du vicomte de Launay, sous la date du 21 octobre 1837, *sur les gens qui se lavent les mains et les gens qui ne se les lavent pas ;* et, sous la date du 13 septembre 1839, *sur la monomanie de l'égalité unie à la passion du luxe*. Il n'est pas possible de voir plus clair et d'exposer d'une façon plus frappante ce qu'il y a de bon sens dans l'idée de l'égalité, telle qu'on la concevait déjà en ce temps-là. Hélas ! rien n'a changé depuis cette époque, et tout le problème social est là, cependant, sur ce terrain brûlant où se rencontrent toutes les mé-

diocrités jalouses, et où viennent se heurter ces deux passions inconciliables : *la soif ardente des distinctions* et *la fureur de l'égalité*.

Je continuerais longtemps encore sur ce ton, car le sujet ne me paraît pas épuisé, si cette lettre n'était déjà bien longue. Mais, s'il doit y avoir une fin à tout, c'est surtout pour des jérémiades comme les miennes, et je m'arrête. Dans ma prochaine, je te parlerai plus spécialement de l'armée.

TROISIÈME LETTRE

..... décembre 1870.

Mon cher Albert, tu concevras sans peine que je ne puisse davantage m'étendre sur les causes militaires, toutes matérielles, que je n'ai pu le faire sur les causes politiques, n'ayant pas plus que toi été acteur dans les drames lugubres de cette lamentable guerre, et n'ayant été le témoin d'aucun d'eux.

Je vais donc me borner, et pour mémoire seulement, à t'indiquer quelles sont, dans mon opinion, ces causes toutes matérielles.

1° En première ligne, notre infériorité numérique; car il demeure certain qu'au début de la guerre nous n'avions pu mettre en ligne que 300,000 hommes, quand l'ennemi, avec une surprenante rapidité de concentration, surprenante surtout par comparaison avec la lenteur de nos mouvements, nous en opposa plus de 500,000.

2° Une fois la guerre décidée, le défaut de résolution qui a présidé à la dissémination de nos forces le long de nos frontières du Nord-Est, sur un développement infiniment trop considérable, ce qui a pu donner à penser qu'il n'y avait pas de plan de campagne, ou, s'il y en avait un, qu'il était demeuré incompréhensible.

3° La confiance exagérée des généraux dans la valeur de leurs soldats, confiance qui prenait sa source dans le souvenir de nos succès militaires, constants depuis quarante ans : en Afrique comme devant Anvers, en Italie comme en Crimée, au Mexique comme en Chine et en Cochinchine.

4° Tous les genres, toutes les variétés d'indiscipline de la part des soldats ; et, de la part des généraux, sauf quelques rares exceptions, une insuffisance, une incapacité notoires, sans parler même de l'absence d'audace et d'énergie de quelques-uns.

5° L'incontestable infériorité, non point de nos artilleurs, mais de notre artillerie, en *nombre*, en *précision*, en *portée*.

6° La mauvaise habitude invétérée chez nos troupes de se très mal garder quand elles sont en position, et de s'éclairer plus mal encore quand elles sont en marche.

7° La lenteur de nos marches, alourdies par des convois immenses, occasionnés par

un trop grand nombre de bagages, par comparaison surtout avec ceux des Prussiens, qui n'en ont pour ainsi dire pas, ce qui a permis trop souvent à l'ennemi de nous devancer sur les positions, ou bien ce qui nous a presque toujours empêché de profiter des rares avantages que nous avions obtenus.

8° Enfin, l'irrégularité ordinaire des distributions, qui, trop souvent, hélas! n'étaient pas du tout assurées.

Voilà quelles sont les causes militaires auxquelles je donne le nom de causes matérielles.

Quant aux causes militaires revêtues d'un caractère moral, celles qui, étant la conséquence des travers ou des défauts de notre caractère national, et dont je t'ai entretenu dans ma dernière lettre, ont pu le plus fatalement contribuer à nos désastres, en face surtout d'un ennemi, de longue main aussi bien préparé, aussi peu scrupuleux, aussi bien discipliné et aussi puissamment organisé que l'est l'armée prussienne, voici ce que je pense.

Mon ami, je crois fermement, comme bien des gens, du reste, que si depuis des années on avait inculqué à la nation un peu moins le sentiment de ses *droits* et un peu plus celui de ses *devoirs*, on aurait épargné à l'armée bien des causes de décomposition.

Et, en effet, tout sentiment de droit emportant avec soi l'idée de lutte, il est aisé de concevoir que si ce sentiment s'exagère chez un peuple, il entraînera nécessairement tous les militaires qui se seront laissés envahir par ce sentiment exagéré dans des habitudes de discussions, qui bientôt elles-mêmes deviendront mortelles à l'esprit militaire.

C'est là où nous en sommes, mon cher. Nous subissons dans l'armée le contre-coup des immortels principes de 1789; et nous y sommes bien plus ferrés sur nos *droits* que sur nos *devoirs*. Comment donc s'étonner après cela que l'*esprit de discussion* ayant remplacé dans l'armée l'*esprit de soumission*, il n'y ait plus de discipline? Il n'y a rien là que de bien naturel. L'esprit d'analyse, celui d'investigation — qui ont certainement leur bon côté — sont inconciliables cependant avec la discipline des armées. C'est... veux-tu que je te dise d'un seul mot toute ma pensée? c'est l'esprit de révolte opposé à l'esprit de croyance! C'est d'un côté la rébellion, et de l'autre la foi!

Et ce n'est pas tout encore : toi qui me connais bien, tu sais combien je suis éloigné par mes opinions d'être un liberticide; eh bien, je mets au défi le plus déterminé révolutionnaire, pourvu qu'il soit de bonne

foi, de nier que l'une des conséquences, des plus inévitables, de l'état perpétuel de révolution où vit la France depuis si longtemps, est d'avoir fait naître dans les esprits un besoin de s'élever désordonné; besoin dont l'un des effets n'a pas été positivement d'avoir profité aux mœurs publiques ni privées, attendu que le succès, obtenu par n'importe quel moyen, ayant couronné les efforts d'un grand nombre, la contagion d'un exemple bon à suivre a fini par atteindre de proche en proche toutes les imaginations; elle a gagné rapidement l'armée, elle a fait naître dans le cerveau de nos officiers des ambitions démesurées, insatiables, qu'une mauvaise loi sur l'avancement n'a pu que contribuer à développer bien davantage encore, au lieu de les refréner.

J'aborderai maintenant un autre ordre d'idées. Si de nos jours il en est une dont la vérité saute aux yeux, c'est qu'en toute chose chacun ne recherche plus que le *facile*.

Eh bien ! cette tendance est funeste, mon ami ; il faut réagir contre elle, si nous voulons que notre nation retrouve son ressort de naguère et, avec ses forces physiques, qui lui font de plus en plus défaut, malgré l'usage répandu de la gymnastique, ses forces morales, qui lui font bien plus défaut encore.

En un mot, je suis bien de l'avis de Mme de Girardin : que notre système d'éducation est déplorablement mauvais, parce que les tendres mères d'abord, font usage pour leurs enfants, dès le premier âge, et les professeurs plus tard, de toutes les méthodes d'enseignement les plus faciles, les plus propres à supprimer la peine d'apprendre, comme si ce n'était pas précisément de la peine que naît la vigueur de l'esprit !

« *Ce qui fait l'intelligence fertile,* dit « cette femme célèbre, *ce n'est pas le sa-* « *voir, c'est le travail ; ce qui fait la* « *terre féconde, ce n'est pas la semence,* « *c'est la culture..... Celui qui ne sait* « *qu'une chose et qui s'est donné beaucoup* « *de peine pour l'étudier, sait plus que* « *celui qui a appris beaucoup de choses* « *sans peine et sans volonté.*

« *On oublie vite ce qu'on a appris ; on* « *n'oublie jamais ce qu'on a trouvé, etc...*

Et plus loin : « *Défiez-vous donc, tendres* « *mères, des méthodes faciles qui font les* « *cerveaux paresseux, et les cerveaux* « *paresseux, les sots...*

« ..... *Aimez vos enfants, gâtez-les,* « *mais ne supprimez pas pour eux les* « *difficultés de la vie. Surveillez-les beau-* « *coup, ne les aidez pas trop ; laissez-les* « *se tourmenter, se décourager, se trom-*

« *per, s'interroger, se juger, se tromper*
« *encore, s'exercer enfin, etc., etc.....* »

Oui, elle avait cent fois raison, cette femme si remarquable, qui écrivait ces choses en octobre 1844; et, je te le demande, notre système d'éducation s'est-il bien modifié depuis vingt-sept ans? C'est le contraire certainement, et le goût des *choses faciles* s'est de plus en plus généralisé en tout, et l'armée elle-même en a été atteinte.

Du goût et de la recherche du *facile* en tout, au *sans-gêne*, à l'*absence du respect* et à l'*indiscipline*, il n'y a que quelques pas à faire.

Tout *signe*, toute *manifestation*, toute *forme* du respect est une gêne, un embarras, un ennui, il faut en convenir, parce que ce sont autant de *liens*, d'*entraves*, de *freins!* Mais cette gêne, ces embarras, ces liens, si désagréables à chaque individu en particulier, n'en sont pas moins la sauvegarde du corps et celle de l'institution tout entière, d'où, par le fait du contre-courant, elles deviennent également la sauvegarde des individus eux-mêmes. Il faut donc, si l'on veut restaurer la *discipline*, restaurer d'abord le *respect*, et pour restaurer le *respect*, il faut hardiment ne pas craindre de restaurer la *peine* par la suppression du *facile*, du *commode*, du *sans-gêne*. Ces trois princi-

pes, la *peine*, le *respect* et la *discipline* sont indissolublement liés l'un à l'autre ; ils sont inséparables, et il n'est pas possible de toucher à l'un des trois, sans que les autres soient plus ou moins atteints.

C'est l'absence du sentiment du respect parmi la jeunesse, l'esprit de gouaillerie gauloise, l'esprit de *blague*, enfin, qui conduisent par une pente peu sensible mais toute naturelle au dénigrement, à la critique; puis enfin à l'opposition systématique qui ont déterminé dans l'armée les effets déplorables que chacun sait, et dont chacun a pu se rendre compte pendant le cours de cette campagne à jamais néfaste.

Il n'y a guère de caporal aujourd'hui qui n'eût mieux conduit le régiment que son colonel dans telle ou telle affaire, ou qui n'ait vilipendé son capitaine ou son commandant. De même, on ne rencontre guère de capitaine — voire même de sous-lieutenant, — qui n'ait dans sa poche ou dans sa tête un bien meilleur plan de campagne que son général et qui ne critique ses ordres, avant et pendant l'action, et ne le couvre d'injures après, si l'opération n'a pas amené les bons résultats qu'on en attendait.

Tu sais bien que je ne suis pas le moins du monde le chaud partisan de toutes les infaillibilités dans le commandement, mais

cependant je ne puis m'empêcher de comparer ce qu'était l'armée, il y a trente ans, avec ce qu'elle est aujourd'hui ; de comparer l'esprit dont alors elle était animée avec l'esprit qui l'anime en ce moment. Te souviens-tu quelle déférence nous avions pour nos capitaines, dans notre bon temps de sous-lieutenant ? Vois comment les officiers traitent leurs capitaines aujourd'hui ! C'est qu'alors le respect et la discipline n'étaient pas de vains mots. Nous avions souci de nos devoirs ; nous avions peur d'y manquer, et nous éprouvions toujours, en présence de nos chefs, une crainte respectueuse, qu'ils ne méritaient cependant pas toujours, j'en conviens, mais qu'importe ?

Je me résume sur ce point : il est de toute nécessité, si l'on veut relever la discipline des armées, d'élever plus virilement la jeunesse, de lui enseigner à prendre de la peine, à s'attacher bien davantage à ses devoirs et à respecter les choses, les institutions et les hommes respectables.

Passons à un autre sujet. L'idée, le principe — dogme pour les républicains — que veut faire prévaloir en ce moment le gouvernement de la défense nationale, en prolongeant la lutte à outrance, est cette idée, si fausse dans son application à notre époque surtout, et qui est un legs des souve-

nirs de 1792 : *Que les armées improvisées que le patriotisme enfante, et qu'inspire la haine des tyrans* — vieux style rajeuni — *doivent finir par anéantir les armées de l'absolutisme.* S'il est un rêve funeste, c'est bien celui-là, par exemple, car il est en grande partie la cause de nos derniers revers.

Non, mille fois non, malheureusement il n'en est point ainsi, et je serais bien surpris, je l'avoue, si nous réussissions à chasser l'ennemi du sol de la patrie. Car, s'il est bien vrai, en principe, que ce n'est point avec de l'enthousiasme seul que l'on gagne des batailles, c'est surtout vrai de nos jours, où il demeure surabondamment prouvé, que la valeur personnelle ne peut plus entrer que comme élément de second ordre dans les succès de guerre, par le seul fait des armes à tir rapide et à longue portée ; et cela, sans même faire entrer en ligne de compte, ni les talents des généraux, ni la discipline des troupes.

D'ailleurs, qui osera affirmer que l'enthousiasme déployé par notre patrie au début de cette guerre ait été à la hauteur des événements ?

Que notre patriotisme ait égalé celui des armées improvisées de la première République française ?

Que nous ayons été animés *partout* de la même foi patriotique qui enfanta les armées de 1792 ?

Enfin, que les hommes d'aujourd'hui, avec la même abnégation que ceux d'alors, se sont jetés dans les périls de la guerre, le cœur animé, l'esprit enflammé, de l'unique préoccupation de défendre la patrie menacée, et de se sacrifier pour elle ?

Alors, on ne se complaisait pas comme aujourd'hui dans *la pose* de l'uniforme, et on se préoccupait peu de *l'effet* que l'on pouvait produire.

Mais c'est un parti pris, une idée arrêtée et qu'il sera impossible d'extirper de l'esprit de bien des gens : *qu'il n'est plus besoin des armées permanentes, qu'elles ne sont plus nécessaires; qu'au jour du danger la nation en armes les remplacera avec d'autant plus d'avantages, qu'elles ne servent jamais qu'à ramener le pouvoir absolu.*

Ce serait m'écarter de mon sujet que de toucher ici à la question des armées permanentes ; aussi ne le ferai-je point, et je dirai seulement, et te conseille de faire comme moi : que pour avoir une opinion justifiée par l'expérience en cette grave matière, et savoir le cas que l'on peut faire des armées improvisées de nos jours, il faut attendre la fin de la guerre.

L'idée n'est pas nouvelle d'ailleurs ; de tout temps, les gens de désordre, qui ne rêvent que révolutions, ont eu en haine et les armées permanentes, et les militaires, et principalement leurs officiers ; parce que ceux-ci, représentant le commandement et le principe d'obéissance, les gênent considérablement. C'est une des expressions, une des formes de l'antagonisme, si ardent en Algérie, surtout depuis qu'y ont été internés les transportés politiques de 1852, antagonisme dont comme moi tu as dû être le témoin si souvent, *de l'esprit civil contre l'esprit militaire*, du *civilisme* contre le *militarisme !*

Cet antagonisme traditionnel contre l'homme de guerre, qui prend sa source dans un reste de préjugés, souvenir de ce qu'étaient les soudards des temps féodaux, constitue une injustice criante, trop souvent inspirée par l'égoïsme, par l'esprit mercantile, en haine naturelle de l'esprit chevaleresque, ainsi que par cet excès de quiétude inconsciente qu'une longue paix dépose toujours dans les esprits, et qui se traduit par le mépris de la noble profession des armes.

Je voudrais avoir la force, quelque jour, d'écrire l'histoire de nos transformations successives, de dire ce que sont aujourd'hui

le soldat et l'officier, et de donner le détail de ce que l'on exige d'eux ; dire ce qu'est le conscrit à son arrivée au corps, et ce qu'il est à son départ ; ce qu'est en réalité ce fameux *régime du sabre*, tant décrié ; et parler de la justice militaire, pour montrer si la modération de ses tribunaux n'est pas, presque toujours, plus grande encore que sa sévérité.

Avant de clore cette lettre, mon cher Albert, il me revient en mémoire que dans ma dernière j'ai prononcé le mot de *décoro-manie* à propos de la façon singulière dont le Français en général entend l'égalité, et en particulier de la fureur de décoration dont il est dévoré ; mais je ne t'ai point dit ce que je pense de cette disposition naturelle, de cette tendance excessive, dans leur application à l'armée ; et il ne m'est pas désagréable de t'en toucher un mot.

L'abus criant, et trop souvent scandaleux, qui a été fait par tous les gouvernements de la décoration de la Légion d'honneur, n'avait pu être prévu par Napoléon Ier quand, au camp de Boulogne, il créa cet ordre pour récompenser à la fois les services civils et militaires. Si le grand capitaine eût pu les prévoir ces scandales, bien certainement l'ordre de la Légion

d'honneur eût été exclusivement militaire, cela n'est pas douteux, et c'eût été un grand bien ; car il est affligeant au dernier degré pour nous, de voir prodiguer *l'étoile des braves* à ce point, et le nombre des légionnaires augmenter dans des proportions telles, que certains esprits malins ont pu dire et écrire *qu'on était plus décoré sans croix qu'avec la croix;* et de plus, de voir, cette même distinction, créée pour récompenser la bravoure, le talent ou le génie, récompenser souvent des services *douteux* ou *interlopes*; ou bien encore orner la boutonnière d'un brave fabricant de chocolat ou de moutarde, parce que celui-là a eu le mérite, incontestable d'ailleurs, de faire fortune en perfectionnant — ou en acceptant les bénéfices de la trouvaille par un de ses contremaîtres — la fabrication de son chocolat ou de sa moutarde.

La plus grave peut-être des conséquences de ces abus, a été d'entraîner malgré eux les généraux et les ministres de la guerre, à accorder la croix à l'ancienneté de services, et absolument comme un chevron, à une foule d'officiers qui n'ont jamais vu le feu, qui n'ont jamais fait la guerre.

Ce sont ces considérations qui me portent à désirer vivement, dans l'intérêt de l'ar-

mée, la création d'un *ordre du mérite militaire*.

Je ne te dirai rien de la manie ridicule des décorations étrangères acquises par nos officiers de toutes armes, absolument de la même manière que certains fonctionnaires civils ont aequis leurs *brochettes,* soit dans les missious à l'étranger, soit en assistant aux grandes manœuvres d'une armée étrangère, soit en accompagnant quelque prince ou quelque grand seigneur dans un voyage politique ou seulement d'agrément, parce que cela m'entraînerait trop loin ; quant à moi, qui n'ai jamais rien obtenu dans ce genre, tu le sais, que devant l'ennemi, je t'avoue que, passablement *chauvin,* je partage quelque peu, sans être pour cela trop gonflé de mes avantages, le goût, un peu puérile, j'en conviens, de tout Français pour *les hochets* — tu vois que je suis bien franc avec toi — et que, quand j'étais en uniforme, j'étais bien aise, ma foi, de montrer ma poitrine constellée. Mais c'est qu'aussi ces hochets sont pour moi le prix du sang versé pour la patrie et la récompense d'une vie militaire bien remplie de labeurs, de souffrances, de privations et de sacrifices de toute sorte, et qu'il me semblait qu'il y avait lieu pour moi d'être fier de ce que chacun, sans m'obliger à le

dire, pouvait sans peine se rendre compte de ce que j'avais fait.

Ah ! c'est bien assez pour aujourd'hui et je te quitte.

QUATRIÈME LETTRE

—

..... Janvier 1871.

S'il est un principe immuable, qui soit de tous les temps et de tous les pays, c'est bien celui-ci : Qu'il n'y a point d'armée sans discipline, et que plus elle est rigoureuse dans une armée, la discipline, pourvu qu'elle soit tempérée par la bienveillance des chefs et par leur sollicitude soutenue, plus cette armée sera susceptible d'accomplir de grandes choses.

Toute réunion d'hommes armés exigeant une organisation et des règles spéciales qui sauvegardent le commandement et lui conservent tout son prestige, la sévérité est un frein salutaire et indispensable.

Ceci posé et admis, il convient d'examiner si la discipline a toujours été dans les armées françaises ce qu'elle devait être, et tu répondras, en même temps que moi : Certainement non !

Sous le premier Empire, la discipline qui était si nécessaire fut maintenue énergique ; mais le commandement se préoccupait médiocrement de la vie matérielle du soldat, et pas du tout de sa vie morale ou intellectuelle. Il est vrai qu'en ce temps il était plus robuste que de nos jours et qu'il avait moins de besoins. Et ces errements se continuèrent sous la Restauration, et jusqu'à la révolution de Juillet.

A partir de ce moment, sous la monarchie d'Orléans, un système tout à fait nouveau fut inauguré, qui se continua sous la seconde République et le second Empire.

Le mot d'ordre des généraux et des chefs de corps fut de s'occuper sans cesse, sans relâche, des choses de la caserne, des intérêts de toute sorte du soldat, comme de son bien-être. Ce fut à ce point que les meilleurs officiers, que les meilleurs colonels eux-mêmes — du moins ceux qui passaient pour tels — étaient ceux qui faisaient le plus de *caporalisme* et ne bougeaient plus des chambres de la troupe ou de la cour du quartier.

Toute l'ambition de ces officiers était de faire dire d'eux : le colonel, le commandant, le capitaine *un tel,...c'est le père du soldat!* Tu as vu cela comme moi, mon cher Albert, tu t'en souviens; et qu'en résultait-il? C'est

que ces officiers qui, en définitive, s'occupaient bien moins de la vie intellectuelle ou morale du soldat, que de l'amélioration des masses individuelles, de l'ajustement ou de l'entretien des effets, ou de l'instruction militaire, ne réussissaient presque toujours qu'à fatiguer outre mesure l'homme de troupe ; et, sans s'en douter, bien certainement, commençaient eux-mêmes l'œuvre de destruction de la discipline ; et comment ? Le voici en deux mots. L'expérience a démontré que c'est une habitude mauvaise, qui ruine la discipline, et qui est contraire aux devoirs bien compris du commandement, pour un chef du grade d'officier, surtout s'il est colonel, que d'être constamment sur le dos des hommes ; parce qu'habitués à le voir sans cesse du matin au soir à la caserne, ils n'ont bientôt plus pour lui le même respect. Cela ne se discute pas ; c'est un fait qu'il est aussi mauvais pour l'officier — en garnison, s'entend — de vivre trop avec ses soldats que de s'en tenir trop éloigné.

Nous étions donc tombés, sous la monarchie de Juillet et le second Empire, dans l'extrême contraire à celui du premier Empire et de la Restauration, où l'on ne s'occupait point assez du soldat. Nous étions arrivés à nous en occuper *beaucoup trop*

pour le service, pas assez pour lui-même. Le bien serait, je le crois fermement, entre ces deux extrêmes.

Nos écoles régimentaires ne sont que des ébauches d'écoles; d'abord, parce que les fonds alloués pour les menues dépenses d'encre, de plumes et de papier sont ridiculement insuffisants ; ensuite, parce que, s'il y a des colonels qui s'occupent un peu des écoles, il y en a beaucoup aussi qui ne s'en occupent pas, et qu'un soin si grave ne devrait point être laissé à la bonne volonté du chef de corps. La matière devrait être réglementée avec soin ; c'est une organisation complète à créer. Car, il ne suffit pas, à l'époque où nous sommes arrivés, après les rudes leçons que la Prusse vient de nous donner, et quel que soit le résultat final, en qui, mon ami, je veux garder encore quelque espoir, que nous décrassions au physique les jeunes gens que le recrutement nous envoie; si bien, qu'après quatre ou cinq ans passés sous les drapeaux, nous en renvoyons un nombre toujours trop grand d'illettrés ; il importe à la dignité de l'armée, comme à ses intérêts les plus immédiats, comme au salut de la nation peut-être, qu'ils en sortent aussi bien décrassés au moral qu'au physique.

Je voudrais encore, pour que ce résultat

fût atteint plus sûrement, que chaque commandant de compagnie ou d'escadron fût tenu de faire à sa troupe, au moins une fois par semaine, et par exemple le dimanche après l'inspection, et avant la soupe du matin, une sorte de conférence, une causerie si l'on veut, sur des sujets moraux, tels que les faits saillants de la vie des grands hommes de guerre de tous les temps et de tous les pays ; en choisissant de préférence, bien entendu, les faits les plus honorables, et qui ne peuvent contribuer qu'à élever l'âme du soldat.

Ces conférences lui seraient probablement plus profitables que l'énumération des peines édictées par le code pénal, énumération qui lui est faite chaque samedi ; et elles auraient pour résultat probable de l'attacher à ses chefs par les liens de la reconnaissance.

Enfin, il faut que le soldat sache bien que le commandement ne saurait être la force seulement, et rien que la force ! Il faut arriver à lui faire comprendre, à lui faire sentir, que le commandement, c'est aussi le *savoir,* le *dévouement,* la *bienveillance,* la *vertu!...*

Il faut, à force de patience, de bienfaits, *et surtout de bons exemples,* refaire complètement son éducation, et restaurer ses

croyances détruites ; il faut qu'il ait foi en ses chefs ; et pour cela, il faut que ses chefs lui inspirent confiance. Or, la confiance ne s'impose pas, et la force n'a rien à y voir.

La force *seule* n'est-elle pas, d'ailleurs, une puissance stérile, absolument stérile, et plus dangereuse souvent pour celui qui en fait usage que pour celui qui en subit les effets ?

De même qu'en philosophie tout ne peut pas être expliqué *par l'esprit seul* ou *par la matière seule ;* de même et par analogie, dans l'armée, on ne touche qu'à l'une des solutions d'un problème difficile, lorsqu'on prétend ramener et réduire au principe exclusif de la force le dogme de l'obéissance.

En thèse générale, agir, c'est se développer, c'est étendre son être, c'est ouvrir ses regards à de nouvelles perspectives.

Pour l'armée, agir, c'est se montrer sensible à la pensée de la gloire ; c'est ressentir avec ardeur l'amour de la patrie et éprouver le besoin de se sacrifier pour elle ; c'est fortifier et ennoblir son âme ; c'est, enfin, s'élever dans un milieu composé de natures vigòureuses qui ont entre elles des rapports réciproques et multipliés.

C'est en cela précisément que consiste la vie morale du soldat : il agit, il se développe, il recherche la gloire (dont, on aura beau

faire, on ne réussira jamais à éteindre le goût dans l'âme du Français); il se dévoue enfin, et la discipline est le lien qui doit rassembler et coordonner tous les éléments de sa vie, en les faisant concourir au bien de la patrie.

Ce gros mot de discipline qui fait peur, n'épouvantera plus personne quand l'armée, rattachée à ses croyances, aura enfin senti la nécessité d'obéir.

Alors seulement le soldat s'inclinera devant la loi, devant la règle, devant l'ordre de son chef qui représente l'une et l'autre. Son respect pour ses supérieurs redeviendra ce qu'il était naguère, et son obéissance sera d'autant plus spontanée que nous lui en aurons mieux fait comprendre la nécessité. Encore une fois, c'est une éducation complète à refaire.

S'il faut absolument que les partisans de la suppression de l'armée permanente prennent leur parti, non pas seulement de la nécessité de sa conservation, devenue bien trop évidente, mais de sa reconstitution sur de nouvelles bases infiniment plus solides et plus étendues, il faut aussi que les anciens partisans de l'immutabilité absolutiste prennent leur parti des institutions nouvelles à introduire dans l'armée, et dont l'objet principal devra être d'en changer l'esprit du tout

au tout. Mais ce ne sera point absolument dans le sens des idées qu'ils caressent ordinairement; car, quoi que l'on tente à cet égard, on n'obtiendra jamais du Français, devenu soldat, qu'il se batte en machine inerte, comme l'Allemand, dont j'ai un peu le droit de parler, tu sais pourquoi.

S'il est archi-vrai, mon ami, que, *pour savoir commander, il faut savoir obéir*, — tu as présent à la pensée le mot tristement célèbre de Mac-Mahon : *Moi, je sais obéir !...* — il n'est pas moins vrai que, *pour obéir, il faut penser ;* or, le soldat français ne se résoudra jamais à obéir sans avoir *un peu pensé !* Il faut s'y résigner.

Il importe donc grandement à l'armée qu'une législation, que des institutions nouvelles, ouvrent à sa raison et à sa conscience une voie droite et sûre, pour que la pensée et le cœur du soldat soient toujours du côté de la loi.

En ce qui concerne particulièrement les officiers, il ne faut pas seulement exiger d'eux bien davantage, en fait d'instruction générale et militaire, comme je te l'ai dit déjà ; il faut encore se montrer infiniment plus sévère qu'on ne l'est à l'égard de certaines fautes contre la tenue générale, la dignité ou l'honneur ; fautes pour lesquelles

on se montre souvent, selon moi, infiniment trop tolérant.

Que de faits je pourrais citer à l'appui de cette opinion ? Ne te souviens-tu pas, par exemple, de ce que fit certain trésorier de notre régiment en 185..., et de la faiblesse que montra dans cette circonstance notre brave colonel, si énergique cependant d'habitude, pour éviter de porter atteinte à l'avenir du commandant du dépôt, lequel avait gravement manqué à ses devoirs de surveillance ? Tu n'as pas perdu la mémoire de ce qui advint. L'affaire ne fut pas ébruitée ; on força simplement le coupable — qui n'y était point allé de main morte cependant — à changer de régiment par voie de permutation ; si bien que son infamie lui rapporta de l'avancement et des honneurs !

Les *conseils d'enquête*, dont la réunion ne peut être ordonnée que par le ministre, sur la plainte du chef de corps et les rapports des généraux, ne sont pas suffisants ; leur pouvoir doit être étendu. Il faut créer des *conseils d'honneur* qui seront publics *pour les officiers*, conseils qu'aura le droit de convoquer le général de division, et qui seront armés du droit de prononcer eux-mêmes. Il faut, en un mot, laisser à l'opinion la *responsabilité* de la répression en matière d'honneur. — A demain.

CINQUIÈME LETTRE

..... janvier 1871.

Mon cher Albert,

Ainsi que je te l'ai dit précédemment, je pense que les officiers ne donnent que trop de soins matériels à leurs soldats et point assez de soins moraux ; mais ce n'est pas l'opinion de tout le monde, et tu as connu, comme moi, bien des colonels, bien des généraux qui étaient d'avis que, quand le soldat arrive au régiment à l'âge de 21 ans, il est trop tard déjà pour être moralisé; que, s'il ne l'a pas été dans son enfance par son curé et par sa mère, il ne pourra jamais l'être efficacement au régiment, et que, d'ailleurs, telle n'est pas la mission de l'officier, à la tâche duquel il suffit d'en faire un combattant.

Je conviens qu'il y a du vrai dans cette opinion ; mais je me dépêche d'ajouter que

je la trouve plus spécieuse encore qu'elle n'est juste.

Et, en effet, s'il est exact d'affirmer que, comme tous les citoyens, d'ailleurs, le soldat a dû tenir sa moralisation des sentiments qu'il a sucés, en même temps que le lait, au foyer maternel, et, un peu plus tard, des leçons qu'il a reçues de son curé, et, plus tard enfin, des lectures qu'il a faites à l'école, il est tout aussi exact, et bien plus certain encore, que l'excellent effet de tous ces bons enseignements, de toutes ces bonnes leçons, a été détruit pour lui la plupart du temps par les mauvaises fréquentations, par les mauvais exemples, avant même qu'il fût arrivé à l'âge d'homme et avant son départ pour le régiment.

Et les leçons de lecture, d'écriture et de calcul qu'il a reçues à l'école de son village, croit-on qu'il en ait profité bien davantage, si elles n'ont pas été exceptionnellement poussées plus loin ? La plupart du temps il lui faut tout recommencer en arrivant à l'école régimentaire, parce qu'il a presque tout oublié, faute de s'être entretenu les yeux, la mémoire et la main.

Cependant, cédant à la pression de l'opinion publique, qui pousse avec raison à l'extension de l'instruction des classes ouvrières, et principalement des populations

rurales, jusqu'ici si grandement arriérées en France, et, d'ailleurs, pressé par le besoin incessant, et de jour en jour plus impérieux, de former parmi les soldats des caporaux qui deviendront des sous-officiers et seront plus tard en état d'être élevés à l'épaulette d'officier ; le commandement, dans ces dernières années, avait commencé à se préoccuper un peu plus sérieusement de développer parmi les soldats le goût de l'instruction, en leur en faisant comprendre la nécessité pour eux-mêmes, pour leur avenir ; et même quelques colonels, quelques chefs de détachement avaient rendu obligatoire pour tous le devoir d'assister aux cours du premier et du second degré.

Eh bien, ce que nous avons fait pour *l'instruction élémentaire*, pourquoi ne pas le tenter en faveur de la *morale élémentaire?*

J'ai tout lieu de penser qu'un capitaine ne considérera pas davantage comme étant au-dessous de lui de donner *réglementairement* des leçons de morale à sa compagnie, qu'un lieutenant ou un capitaine-directeur d'écoles régimentaires ne se trouve rapetissé quand il donne *réglementairement* des leçons d'histoire, de géographie, de grammaire et de calcul aux sous-officiers et caporaux de son régiment, et qu'il surveille et qu'il dirige ses moniteurs.

***

Enfin, puisque nous avons fini dans l'armée par comprendre le besoin de réparer en partie, dans l'intérêt même du soldat, le tort que lui cause l'*oubli* de ce qu'il à pu savoir un peu, aussi bien que l'*ignorance* de ce qu'il n'a jamais su, et puisque nous nous sommes constitués nous-mêmes *ses instituteurs,* pourquoi donc ne nous constituerions-nous pas également *ses précepteurs,* en nous proposant le but si noble, si enviable, selon moi, de réformer, d'épurer ses mœurs, qui en ont tant besoin ; de le ramener petit à petit à l'observation partielle des préceptes qui ont pu lui être enseignés dans son enfance, et dont les mauvais exemples l'ont détourné ; ou bien, si malheureusement il est de ceux qui n'en ont jamais reçu de bons, pour tâcher de susciter en lui la curiosité d'essayer de mettre en pratique quelques-uns des préceptes de morale élémentaire ; pour tâcher enfin d'élever un peu, à la fois, et son cœur et son esprit, en lui inoculant le goût de *l'honnêteté* et celui de *la sobriété ?*

Au nombre des accusations injustes du *civilisme* contre le *militarisme*, il faut mettre celle-ci : *Que nous ne faisons des jeunes gens que la patrie nous confie que des fainéants, des piliers de cabaret ou de café, et des débauchés.*

Je conviens sans peine que l'une des fatales conséquences du rassemblement d'un grand nombre d'hommes, assujettis à une existence extrêmement agitée, et régis par des lois, par des nécessités, par des devoirs tout particuliers, au nombre desquels ne figure celui d'observer les règles de la morale que dans un ordre d'idées spécial, doit nécessairement favoriser, pour un grand nombre d'entre eux, des excès de toute nature, surtout à une époque comme celle-ci, où si peu de gens en dehors de l'armée savent encore garder de la mesure en quelque chose ; et, qu'entraînés par la contagion de l'exemple, bon nombre d'entre eux, qui n'étaient pas encore gâtés tout à fait en arrivant au régiment, y ont achevé de se gâter. Je conviens même, qu'assez généralement, ceux qui y sont arrivés mauvais en sortent plus mauvais encore qu'à leur arrivée. Mais ce que j'affirme, ce qui est mille fois vrai, ce que tu sais aussi bien que moi, de même que tous les vieux militaires, c'est que la masse, la généralité, acquiert sous les drapeaux des habitudes d'ordre, d'activité, de soin, de propreté qu'elle n'avait pas en arrivant au corps, habitudes qu'elle rapporte au foyer, aux champs, à l'atelier ; que, de plus, elle quitte les rangs sachant lire, écrire et compter, ce qu'elle ignorait

en y entrant ; et qu'enfin, elle rapporte en outre chez elle un peu d'esprit de subordination et de sentiment du devoir qui fait, avec raison, rechercher les hommes qui ont servi, pour tous les emplois qui exigent de l'ordre, de l'activité et de l'énergie.

Comme j'ai prononcé tout à l'heure le mot de sobriété, cela me remet en mémoire tout un ordre d'idées qui m'a fourni matière à bien des réflexions depuis de longues années.

L'ivrognerie a atteint dans l'armée des proportions formidables et tout à fait inquiétantes, et il est de toute nécessité de lui déclarer une guerre sans pitié ni merci, attendu qu'il est notoire que près des trois quarts des crimes ou des délits militaires sont commis en état d'ivresse.

Je ne me dissimule point que ce vice hideux sera bien long et bien difficile à extirper, et je crois entendre, tout d'abord, s'élever cette objection : Qu'il faudrait que l'usage, que les règlements ne considérassent plus les fautes commises en état d'ivresse comme étant moins graves que celles commises de sang-froid ou dans un accès de colère. Ensuite, que la discipline des corps, que les conseils de discipline, que les conseils de guerre, au lieu de considérer l'état d'ivresse comme étant un motif

d'indulgence, comme étant une circonstance atténuante, le regardassent, au contraire, comme circonstance aggravante et le punissent comme tel.

Mais cette objection ne nous paraît pas sérieuse. Remarquons d'abord qu'elle doit être envisagée sous deux aspects bien distincts. D'un côté, au point de vue purement disciplinaire ; d'un autre côté, au point de vue criminel, suivant la nature de la faute commise en état d'ivresse.

En ce qui concerne la discipline, l'objection s'appuiera sans doute sur ce qu'au nombre des fautes commises contre elle, si le règlement du 2 novembre 1833 place l'ivresse (article 265) c'est seulement dans le cas où cette ivresse trouble l'ordre public ou militaire.

Mais s'il est vrai que le règlement précité recommande à tout supérieur *de ne jamais se commettre avec un inférieur pris de boisson ; de ne le faire arrêter que quand il trouble l'ordre public, et de ne lui infliger de punition que quand son état d'ivresse a cessé,* il convient de remarquer aussi que ce n'est pas seulement par un sentiment de compassion pour l'ivrogne que cette recommandation est faite, c'est encore, et surtout, pour sauvegarder la dignité du grade, et pour éviter que le supé-

rieur soit insulté, menacé ou frappé par l'inférieur ivre.

De ces ménagements recommandés par le règlement à l'égard de tout inférieur pris de boisson, il ne faut pas conclure que les fautes commises dans cet état soient considérées en matière disciplinaire, tant par l'usage que par le règlement, comme moins graves que celles commises de sang-froid, et, si le règlement ne prescrit pas de punir le fait seul de l'ivresse, il dit aussi : *Que les fautes sont plus graves quand elles ont lieu pendant la durée d'un service, ou lorsqu'il s'y joint quelque circonstance qui peut porter atteinte à l'honneur ou entraîner du désordre.*

Or, c'est neuf fois sur dix le cas dans lequel se mettent les militaires qui s'enivrent ; et le fait seul de s'être enivrés quand ils sont commandés pour un service quelconque, si paisibles qu'ils se maintiennent d'ailleurs, entraînant contre eux une punition par ce motif seul qu'ils ne peuvent accomplir ce service convenablement, c'est, à plus forte raison, qu'ils doivent être punis, et l'être plus sévèrement, si, indépendamment du service non accompli, il y a eu désordre.

Si maintenant nous envisageons l'objection au point de vue criminel, c'est-à-dire

dans le cas où un soldat, étant ivre, aurait commis un crime ou un délit qui l'amenât devant la justice, nous ne craindrons pas de répondre hardiment, et avec la conviction de ne porter nulle atteinte aux principes de la morale ni de l'obéissance, que le militaire qui a commis en état d'ivresse un méfait quelconque est moins coupable que celui qui a commis le même méfait de sang-froid et de propos délibéré, et que le *juge-juré* militaire, tout en répondant affirmativement sur la question de culpabilité, est sage de reconnaître hautement, en appliquant la peine (quant cette peine comporte des graduations), qu'il y a des circonstances atténuantes.

Il va sans dire qu'il ne s'agit point ici du militaire qui a prémédité d'accomplir une mauvaise action et qui s'enivre autant pour s'enhardir à la commettre que pour avoir vis-à-vis des autres et de lui-même une excuse toute prête à faire valoir ; celui-là n'est digne d'aucune commisération.

La doctrine que nous cherchons à faire prévaloir est celle de tous les criminalistes ; elle est conforme aux règles de la jurisprudence, comme aux principes fondamentaux du droit commun, qui exige, pour qu'un accusé soit reconnu coupable du fait qui lui est imputé, qu'il soit démontré *que ce*

fait a été intentionnel et que, quand l'accusé l'a commis, il jouissait de la plénitude de toutes ses facultés. Qui donc oserait soutenir que, quand un homme est complètement ivre, il jouit de toutes ses facultés et qu'il a conscience de ses actes et de ses paroles ?

Dans le cas qui nous préoccupe, si la peine qu'il s'agirait d'appliquer ne comportait ni maximum ni minimum, qu'elle fût fixe, immuable comme la peine de mort, par exemple, prononcée contre la voie de fait envers supérieur, et qu'un retour inattendu vers les idées d'une autre époque fît ordonner l'exécution de tous les militaires condamnés à la peine capitale pour le fait d'insubordination isolée, il n'est pas douteux que, la plupart du temps, les *juges-jurés* militaires répondraient négativement, souvent même contre l'évidence, à la question de culpabilité, pour ne pas envoyer à la mort un coupable à l'égard duquel, selon l'équité, quelques années de prison ou de travaux publics seraient fort souvent une répression et une réparation suffisantes.

Si l'on nous demandait maintenant comment il se fait qu'en matière disciplinaire nous considérions l'ivresse comme circonstance aggravante de toute faute, tandis qu'en matière criminelle nous la considé-

rons comme circonstance atténuante, et qu'on voulût dédure de ceci que nous manquons de logique, nous répondrions que le délinquant n'encourt disciplinairement, au maximum, que deux mois de prison, et que nous ne voyons aucun inconvénient mais, au contraire, beaucoup d'avantages, à maintenir dans les corps de troupe une discipline très sévère, tandis que, criminellement, il y va trop souvent pour le coupable militaire d'une condamnation à la peine capitale. L'intérêt des masses est lié certainement d'une manière bien moins directe, bien moins immédiate, au sort du coupable livré à la justice, qu'à celui du coupable que la discipline seule doit réduire ; car devant le tribunal il ne s'agit plus que d'un seul homme, d'un seul criminel, que ses juges vont condamner sans doute, mais à l'égard duquel cependant il n'y a aucun avantage à se montrer implacable.

Nous raisonnons évidemment dans l'hypothèse où les condamnations à mort pour insubordination seraient sérieuses, c'est-à-dire suivies d'exécution ; fort peu persuadés que nous sommes, d'ailleurs, de l'efficacité de l'exécution des peines capitales, envisagées plutôt comme *frein* que comme *correction;* ceci est une digression, passons.

Par ce qui prédède, nous sommes natu-

rellement amenés à répondre à ceux qui nous opposeraient que les peines militaires doivent être envisagées, en principe, uniquement comme *frein* et non point comme *réparation*, *correction* ou *expiation* : Oui, certainement, les peines militaires doivent être un *frein*, mais elles ne sauraient être un frein seulement, il faut qu'elles soient en même temps une *réparation*, une *expiation* et une *correction*.

L'armée est une portion de la société; et ceux qui l'offensent ou lui portent préjudice lui doivent réparation. Nous leur dirions encore : Où voyez-vous l'avantage d'avoir des peines aussi redoutables sans laisser au juge qui les applique la faculté de les abaisser à sa volonté, suivant le degré de culpabilité. Puisque ces peines ne sont jamais subies; puisque l'opinion, qui est une force contre laquelle les plus beaux raisonnements viennent échouer, a déjà fait justice de leur excessive rigueur, et puisque l'effet le plus sûr d'un pareil état de chose est d'affaiblir la puissance de la justice, ne vaudrait-il pas mieux que la loi, tout en restant sévère, se montrât plus humaine?

Oui, certainement, les masses armées ont besoin d'être retenues par une discipline sévère qui sauvegarde le commandement et lui conserve tout son prestige; mais la

crainte a-t-elle donc jamais été prestigieuse?

En thèse générale, la peine n'est ni un *châtiment* ni une *expiation;* réprimer par la peur est un médiocre moyen, il est même dangereux, parce que le plus souvent il n'atteint pas le but, ou qu'il le dépasse. La crainte n'est pas autre chose qu'un des nombreux leviers de la force matérielle et brutale. Elle peut bien soumettre l'esprit et assujettir le corps un moment, mais ne persuadant jamais, quand le temps et l'habitude ont usé ses ressorts et amorti ses coups, l'esprit et le corps se relèvent à la fois, mieux disposés que jamais à continuer la lutte entreprise contre les lois de la société.

La *peine,* suivant la notion morale et philosophique du mot, doit être simplement une *correction;* elle doit *corriger*, elle doit *rendre meilleurs* des individus qu'une foule de causes ont démoralisés et rendus nuisibles à leurs semblables. La peine ne peut et ne doit martyriser qui que ce soit; aussi, ceux qui pensent qu'elle contribue à prévenir les fautes, les crimes, les vices, se trompent-ils autant, tout au moins, que ceux qui font du code pénal une machine à moraliser les masses. Les lois pénales ne s'adressent qu'aux malheureux qu'elles frappent; elles n'ont rien à voir dans la société.

Autrefois, les peuples ne possédaient as-

surément pas cette notion de la peine. La force étant pour eux le droit suprême, la peine n'était pas autre chose qu'une *expiation* et une *douleur*. Aussi, toutes les législations pénales de l'antiquité sont-elles sauvages et inhumaines.

Mais à mesure que le progrès s'est accompli, que les hommes se sont mieux connus, l'esprit et la pensée philosophiques les ont éclairés ; ils se sont humanisés, et peu à peu ils ont enlevé à leurs lois pénales cette enveloppe effrayante, ces épées nues toujours dirigées sur la tête des individus, ces flammes menaçant de les consumer, ces roues de torture toujours prêtes à leur rompre les os.

Certes, en comparant notre code pénal et nos établissements pénitentiaires avec ce qui existait de ce genre dans l'antiquité, on pourrait prendre aisément nos peines pour une bénédiction et nos bagnes pour des lieux de récréation ; mais il ne s'ensuit pas le moins du monde pour cela que nos lois pénales militaires soient bonnes encore et qu'elles soient en harmonie avec les vœux de l'humanité, comme avec les progrès des sociétés modernes.

Je me suis écarté quelque peu de mon sujet. Il est trop tard pour y revenir aujourd'hui. Ce sera pour ma prochaine lettre.

SIXIÈME LETTRE

—

..... janvier 1871.

Revenons à notre sujet.

Nous savons bien qu'il ne sera pas aisé d'extirper l'ivrognerie de l'armée, mais nous maintenons qu'il n'est pas impossible d'y parvenir; seulement, il faut le vouloir fermement; et le moyen une fois trouvé, en poursuivre l'exécution avec d'autant plus de persévérance que certaines classes de gens, toujours disposées à calomnier l'armée à la suite d'une longue paix, l'accusent — et en ceci il faut convenir qu'ils n'ont pas tout à fait tort — d'avoir si malheureusement répandu le goût de l'ivrognerie dans les classes ouvrières.

Ce n'est ni du jour au lendemain, ni d'une année à l'autre, certainement, que cette révolution s'accomplira dans nos mœurs militaires; et il faudra sans doute bien du

temps pour arriver à ce résultat, mais on finira par l'obtenir; et il suffira, pour en arriver là, de mettre la sobriété en honneur et de flétrir l'intempérance. Que le fait seul de l'ivrognerie, même sans aucune circonstance aggravante de service ou autre, soit puni disciplinairement avec une grande sévérité; par exemple, qu'un soldat puni trois fois pour ce motif ne puisse jamais trouver place sur le tableau d'avancement, ni profiter d'aucune faveur et qu'il soit mis à l'ordre du régiment; que celui qui se sera fait punir plus de trois fois pour s'être enivré soit privé de certificat de bonne conduite, avec indication sur son congé du motif pour lequel le certificat aura été refusé; que le caporal ou le sous-officier qui en sera reconnu coupable soit cassé de son grade; enfin, que l'officier convaincu de la même vilenie soit mis immédiatement en retrait d'emploi; et bientôt il n'y aura pas plus d'ivrognes dans notre armée qu'il n'y en a en Espagne. Là, ce ne sont pas seulement les officiers, mais encore les sous-officiers et les soldats eux-mêmes, qui se détournent avec dégoût quand ils voient l'un d'eux dans cet état abject.

En Espagne, dans chaque ville, dans chaque village, le bourgeois, le paysan qui s'abrutit de la sorte est l'objet du mépris

général et n'obtient d'emploi de qui que ce soit.

Sans pousser aussi loin l'amour de la sobriété, nous pensons cependant que l'exemple de nos voisins est un modèle enviable, et nous voudrions le voir quelque peu pratiqué dans notre pays, où une notable portion de la jeunesse ouvrière et agricole prend de fort bonne heure les habitudes de la débauche, s'y complaît, s'y encourage et s'y abrutit.

Nous pensons qu'un quart de litre de boisson tonique par jour pour chaque homme n'est pas suffisante; et nous voudrions que la ration de vin, bière ou cidre, sucre et café du soldat, fût augmentée du double; mais, en principe, nous voudrions en même temps, qu'il fût fait défense formelle aux débitants, et cela sous les peines les plus sévères, de livrer des liqueurs ou du vin aux soldats déjà pris de boisson;

Qu'une surveillance, bien autrement sérieuse que celle qui existe en réalité, fût exercée sur les cantines, et que dans aucun cas l'absinthe n'y soit tolérée.

Les ordonnances de police ne défendent-elles pas aux pharmaciens de livrer des drogues malfaisantes aux gens qu'ils ne connaissent pas?

Le vin et les liqueurs, pris en trop grande

quantité, ne sont-ils pas, principalement l'absinthe, des boissons malfaisantes?

Il faudrait trouver le moyen de récompenser les militaires qui, après avoir contracté l'habitude de boire outre mesure, se seraient corrigés. De cette facon, je le crois, le nombre des justiciables militaires serait beaucoup réduit ; un seul tribunal militaire de première instance par division, et un tribunal d'appel pour deux divisions, seraient suffisants. L'armée, la morale et le trésor y gagneraient, et la société aussi ; car la moralisation des classes laborieuses deviendrait l'œuvre de l'armée, puisqu'en déposant l'uniforme militaire, le soldat congédié rapporterait au foyer de la famille des habitudes de tempérance qu'il n'avait pas toujours en le quittant.

Le gouvernement qui tentera de sérieux efforts pour obtenir ce résultat l'atteindra, nous en sommes convaincu, et il réalisera en même temps de notables économies sur les dépenses de la justice militaire.

Ce gouvernement aura acquis un titre impérissable à la gratitude de l'armée, à qui il rendra des soldats, et à la gratitude des familles, en préservant leurs enfants d'un vice honteux, qui dégrade l'intelligence, en même temps qu'il souille l'uniforme, et qui conduit trop souvent

de la prison au pénitencier, et du pénitencier au bagne !

Me voici, mon cher Albert, bientôt arrivé au terme de ces causeries sur l'armée ; je pense épuiser tout ce qu'il me reste à te dire dans ma prochaine, mais je me résumerai dans une huitième et dernière lettre.

Je te suis bien obligé pour les éloges que tu me prodigues à l'occasion de la façon dont je me suis acquitté de la tâche que ton amitié m'a imposée, et je suis heureux de te voir partager presque toutes mes idées. C'est une douce, bien douce récompense de ma peine ; et je me félicite maintenant, de l'avoir prise pour toi. Je te presse cordialement les deux mains.

SEPTIÈME LETTRE

—

..... janvier 1871.

L'une des réformes, des plus sérieuses, que réclament depuis longtemps les esprits à la fois les plus graves, comme le plus sincèrement attachés aux idées de progrès réel, de droit et d'équité, et qu'il est par conséquent bien urgent d'introduire dans l'organisation nouvelle de l'armée, est celle de la loi sur l'avancement.

Il n'est pas nécessaire, je pense, mon cher Albert, de t'indiquer nos points les plus faibles, en matière d'instruction, car tu les connais aussi bien que moi, et tu sais que, pour l'honneur de l'armée, autant que dans l'intérêt du pays, il est tout aussi indispensable d'y élever le niveau de l'instruction d'une manière notable, que d'y élever le sens moral. Pour parvenir rapidement et plus sûrement à ce double but,

il faut proscrire, autant que possible, le favoritisme.

Cite-moi si tu le peux un colonel, un général de bonne foi, qui ne convienne que trop souvent il a vu, dans les régiments auxquels il a appartenu, à côté de sujets méritants, *mais qui avaient déplu* et étaient demeurés dans un *oubli volontaire* de tout avancement, des protégés obtenir des faveurs qu'ils étaient loin de mériter ou qu'ils ne méritaient pas suffisamment? Et cela, bien entendu, au préjudice de plus anciens, bien autrement méritants, selon le sentiment unanime.

A force d'être vraie, il devient banal de la répéter, cette vérité. Et combien y a-t-il de colonels qui, la main sur la conscience, ne craindraient pas de répondre qu'ils n'ont jamais envisagé que d'un œil impartial *les mérites* ou *les démérites* de chacun des militaires placés sous leurs ordres qu'ils ont eu à noter, et de la carrière desquels, par conséquent, ils se sont trouvés les arbitres, *à eux tout seuls ?*

Quel est celui d'entre eux qui est bien sûr, et osera l'affirmer, de s'être toujours élevé assez haut au-dessus de l'humaine nature, pour n'avoir jamais laissé apercevoir l'antipathie que lui inspirait tel ou tel de ses inférieurs? et d'avoir toujours su se

tenir en garde contre les élans de sa gratitude, qui le poussaient à reconnaître par des faveurs d'avancement les petits services personnels, les bons offices, ou seulement les marques d'empressement respectueusement sympathiques qui lui étaient prodiguées ?

Enfin, je te le demande, en existe-t-il un seul qui ait eu toujours le courage moral de résister au torrent des recommandations, et quand l'une d'elles émanait d'un haut et puissant personnage qui pouvait quelque chose pour lui, colonel, de ne pas s'être laissé entraîner à donner la préférence à cette recommandation-là ?

Et les sollicitations des proches parents du colonel ! et celles de ses amis ! et celles qui viennent du pays, de la ville natale, d'un voisin de campagne !...

Pour obvier à ces graves abus et faire cesser d'un coup tous les dénis de justice si préjudiciables à l'esprit de l'armée, comme au mérite réel de chacun de ses membres, il n'y a qu'une chose à faire, qu'un moyen à adopter ; moyen sûr et qui, depuis longtemps déjà, est indiqué par bien des esprits comme étant le seul mode d'avancement tout à la fois rationnel, équitable et préservateur : c'est de créer dans chaque régiment, pour l'avancement, depuis le premier

grade de sous-officier jusqu'au grade de capitaine inclusivement, des commissions d'examens et un conseil d'avancement, dont la présidence appartiendrait de droit au chef de corps.

Il y aurait ainsi trois commissions d'examens qui, dans les circonstances ordinaires, fonctionneraient à des époques fixes et déterminées; la première pour décider de l'aptitude aux différents grades de sous-officier, la seconde pour les grades de sous-lieutenant et de lieutenant, et la troisième pour le grade de capitaine.

Chaque commission serait composée d'un nombre d'officiers à déterminer, nommés par le général de division, sur les propositions du colonel et du général de brigade, et ces officiers seraient choisis, invariablement parmi ceux du grade immédiatement supérieur à celui dont serait pourvu le candidat.

Une fois tous les examens terminés, pour une période de trois mois, je suppose, le conseil d'avancement se réunirait en séance publique, à laquelle toutefois ne pourraient jamais assister les inférieurs au grade objet de la candidature; et le conseil aurait à se prononcer, en l'absence du candidat, et après avoir pris connaissance du certificat d'aptitude de la commission d'examens, du folio de punitions et des notes des différents

chefs, sur l'opportunité de la proposition au grade supérieur.

Des commissions et des conseils d'avancement analogues seraient créés pour la nomination aux grades de chef de bataillon et de lieutenant-colonel, par zones, dans quelques grands centres militaires, et pour la nomination aux grades de colonel et de généraux de brigade et de division, dans la capitale.

Les adversaires de ce projet opposeront certainement : *que, dans l'état actuel, les tableaux d'avancement doivent être approuvés par les généraux inspecteurs, qui sont armés du pouvoir de maintenir ou de biffer les noms des candidats présentés par le colonel, ou bien de leur en substituer d'autres, et que cette garantie est bien suffisante*. Mais, ne savons-nous pas que, la plupart du temps, les généraux inspecteurs, débordés par le trop grand nombre de matières à examiner de près, et souvent pressés de prendre leurs vacances — car c'est le moment des villégiatures, des eaux thermales et des bains de mer — ne font généralement que fort peu de changements aux propositions du colonel, et que ceux qu'ils opèrent sont trop souvent uniquement motivés par l'intention arrêtée d'avance d'inscrire au tableau d'avance-

ment, ou de rendre l'objet de propositions, des sujets qui leur ont été recommandés, et dont les noms se trouvaient déjà sur leur calepin le jour de leur arrivée devant le régiment.

On ne voit pas, d'ailleurs, qu'il y ait des raisons plausibles pour admettre que le général inspecteur soit plus infaillible que le colonel.

Et comment donc laisse-t-on encore au chef de corps un pouvoir aussi exorbitant que celui qui lui est dévolu ?

Il n'est guère possible d'y voir autre chose qu'un lambeau des institutions féodales détruites en 1789.

Les partisans de l'absolutisme ne manqueront pas de dire : *qu'il faut, pour que l'influence légitime du chef de corps sur la troupe qu'il commande, pour que son action sur l'esprit de ses soldats et sur celui de son corps d'officiers soient aussi complètes que possible, qu'il est indispensable qu'il conserve la faculté de récomser par lui-même tous les genres de mérite ; et que, sans cette faculté à lui laissée, tout son prestige est éclipsé et son pouvoir détruit.*

Mais cette idée-là a fait son temps, de même que le principe qui lui a donné naissance. L'un et l'autre ne sont plus de notre

époque; tous deux sont excessifs; et de nos jours, même dans l'armée, tout ce qui est excessif révolte la raison ou la conscience, et nous ne pouvons plus le supporter.

Tu me diras, mon ami, si tu n'es pas de mon avis, et si tu ne penses pas comme moi: que le rôle d'un colonel qui a l'honneur de commander et de conduire sous le feu de l'ennemi, de 2 à 3,000 hommes, ne soit pas déjà un rôle assez brillant et qui donne à ce chef assez de prestige, pour qu'il faille encore lui laisser la faculté, *en temps ordinaire surtout,* de disposer à son gré, et souvent suivant son caprice, de la destinée de ces 3,000 hommes?

Chacun sait ce qu'il advint dans l'armée immédiatement après la première révolution française. Il n'y eut bientôt plus d'officiers du tout, parce que les *bas-officiers*, — les *sous-officiers de nos jours,* — ne pouvaient point parvenir à l'épaulette, exclusif apanage des *fils de famille,* et que tous les officiers qui appartenaient à cette caste s'étaient volontairement dépouillés de cette épaulette pour fuir à l'étranger devant le torrent révolutionnaire, et en abandonnant *bravement* l'infortuné roi qui la leur avait confiée, au lieu de se laisser engloutir dans le torrent, près de lui, et les armes à la main!

Il fallut bien, pour résister aux masses que l'Europe absolutiste lançait contre la France, appelées sur le sol de la patrie par ces nobles émigrés, et souvent conduites par eux, que nos armées populaires se nommassent leurs chefs. C'est ce qui donna lieu aux *élections par acclamation*. Mais bientôt, après nos premiers revers, apparurent les inconvénients graves de ce mode de nomination, inconvénients suivis de désordres tels qu'il y eut nécessité urgente de remplacer ce système vicieux par un autre système qui présentât des garanties sérieuses et amenât de bons résultats, l'*élection de l'inférieur par son supérieur*.

C'est l'application du même principe approprié aux exigences de notre époque, en ce qui touche à l'extension de l'instruction, comme à la nécessité de faire une part plus large, à la fois au principe d'autorité et aux idées de droit et de justice, dont nous demandons aujourd'hui l'adoption, par l'action combinée du *concours* et des *conseils d'avancement*, qui fonctionneraient sous la surveillance et direction des chefs de corps et des généraux.

De l'adoption de ce projet résulterait infailliblement : pour le candidat, plus de garanties d'impartialité, de justice et d'indépendance ; et pour le corps, l'armée et

l'Etat, plus de garanties de mérite réel, d'aptitude et de dignité.

Et le favoritisme serait tué du coup ; car on ne voit pas quelle influence autre que celle du vrai mérite aurait le pouvoir de diriger et de fixer l'opinion de la majorité des chefs. Le moyen d'admettre, en effet, la possibilité qu'une influence étrangère au bien du service, comme à tous les sentiments d'équité, fît dévier du droit sens l'opinion d'une majorité ainsi composée ?

Les officiers d'un même grade ne sont-ils pas intéressés à ce que tout candidat au grade dont ils sont titulaires eux-mêmes soit le plus méritant, le plus digne, le plus instruit et se soit montré le plus brave ?

En ce qui concerne les caporaux ou brigadiers et les sous-officiers, est-ce que les plus méritants d'entre eux ne sont pas toujours fort bien connus de tous leurs chefs immédiats du grade d'officier ?

L'avancement obtenu par suite d'un concours, établi par procès-verbal, et après avoir passé à l'étamine d'un conseil d'avancement, ce serait indiscutable, comme le principe de la légitimité lui-même.

Il n'y aurait plus de tours, ni d'*ancienneté*, qui n'est la plupart du temps qu'une cause de faiblesse par l'absence d'émulation, ni de *choix*, qui est bien moins un stimu-

lant à l'émulation qu'une cause permanente d'intrigues, de jalousies haineuses, de divisions.

En même temps serait détruit du coup ce déplorable usage des *notes secrètes* qui a tant fait de victimes.

Tu dois te souvenir comme moi du brave X***, que tous deux nous avons connu intimement, officier des plus dignes et qui faisait de tout ce qui tient à l'honneur le culte de toute sa vie. Eh bien, tu te rappelles que, dans sa jeunesse, et à peine nommé capitaine, il fut noté par un colonel qui arrivait au corps et ne le connaissait pas du tout, comme *un officier méprisable,* parce que ce colonel, et pour des motifs datant de 1815 et peu avouables, avait à se venger du père du capitaine X***. C'était un de ces braves qui frappent un enfant pour blesser un père qu'ils ne peuvent atteindre. Et le général inspecteur, sans avoir non plus jamais vu notre ami, qui pendant l'inspection générale se trouvait en congé de convalescence, renchérit sur la note du colonel. C'est de l'histoire cela ! Et le pauvre capitaine X*** ne put jamais obtenir que cette note, que le souvenir de cette lâche infamie, fut effacée de son dossier.

Chaque militaire aurait le droit, tous les ans, avant l'époque de l'inspection générale,

de réclamer de son supérieur la connaissance de ses notes.

Cette mesure salutaire et préservatrice au premier chef, dont nous réclamons l'adoption avec énergie, aurait de plus l'avantage incontestable d'obliger le supérieur à apprendre à connaître mieux son inférieur, et aussi à le juger avec plus de mesure et de modération.

Enfin, mon cher Albert, ne penses-tu pas comme moi, que le militaire, qui ne devrait jamais son avancement qu'à son seul mérite constaté publiquement et officieusement, éprouverait un sentiment de fierté légitime bien préférable à la satisfaction qu'il a pu éprouver jusqu'ici à tenir ses grades de la faveur de son colonel ou de son général, ou bien par le fait de hautes protections ; et que ce serait grandement contribuer à la régénération morale de l'armée que d'y faire naître un tel sentiment ?

Alors, on ne verrait plus, comme nous l'avons vu si souvent, des nouveaux promus fort embarrassés de faveurs qu'ils ont conscience de ne pas avoir méritées du tout ou de ne pas avoir assez méritées, ne savoir quelle attitude garder devant leurs camarades de la veille, devenus leurs inférieurs, et bien plus embarrassés encore devant leurs supérieurs de la veille, devenus leurs

égaux; ne savoir qu'elle contenance tenir, en recevant de droite et de gauche des poignées de main d'une sincérité plus que douteuse, ou bien des félicitations sur le véritable caractère desquelles il ne leur est pas permis de se faire illusion.

S'il est de toute nécessité de soumettre désormais l'avancement pour tous les grades aux épreuves du concours et à celles des conseils d'avancement, c'est surtout pour les grades de sous-lieutenant, de chef de bataillon ou d'escadron et de général de brigade que cela est le plus nécessaire; parce que ce sont là les trois grandes divisions de la hiérarchie militaire; les autres grades n'étant que des grades de *transition,* des grades *intermédiaires* auxquels on parvient assez habituellement, même à l'ancienneté; tandis qu'il n'en est pas de même du tout, ni de l'épaulette de sous-lieutenant, ni de celle de chef de bataillon, ni des deux étoiles. Les sous-officiers ne peuvent pas plus être aptes tous à devenir officiers que tous les capitaines à devenir chefs de bataillon, et que tous les colonels à devenir généraux de brigade; mais tout sous-lieutenant doit être apte à devenir lieutenant et capitaine; tout chef de bataillon doit être apte à devenir lieutenant-colonel et colonel; de même que tout général

de brigade doit être apte à devenir général de division et général d'armée.

Dans ma pensée, en un mot, si l'élévation à ces trois grades, principalement, devrait être entourée des plus sérieuses garanties de solide instruction, c'est parce que ce sont les trois grades *initiateurs* de tous les autres.

Il est temps de clore ma lettre, mon ami, je te serre la main.

HUITIÈME LETTRE

—

..... janvier 1871.

Napoléon, dans ses dictées de Sainte-Hélène au général Montholon, a dit :

« Un bon général, de bons cadres, une
« bonne organisation, une bonne instruc-
« tion, une bonne et sévère discipline font
« de bonnes troupes, *indépendamment de*
« *la cause pour laquelle elles se battent.*
« Il est cependant vrai que le fanatisme,
« l'amour de la patrie, la gloire nationale
« peuvent inspirer les jeunes troupes avec
« avantage, etc., etc. »

Depuis que ces paroles sont écrites, je ne pense pas qu'un seul fait de guerre soit venu donner le démenti à l'idée vraie qu'elles contiennent, et l'histoire lamentable de la guerre qu'en ce moment même nous soutenons contre la Prusse, sur le sol de la patrie dévastée, ne pourra certainement

donner à cet aphorisme militaire que la consécration la plus éclatante. Car, si on appliquait tous les mots qui précèdent, et dont chacun contient tant de choses, à l'état de l'armée nationale au moment où la guerre a éclaté, je ne pense pas que l'esprit le plus impartial, le plus sage, oserait affirmer que nos généraux en chef aient fait preuve de talents militaires ; que nos cadres — y compris ceux de l'état-major général — fussent constitués de façon à lutter avec avantage, *probable,* contre les cadres de l'ennemi ; que l'organisation générale de l'armée, que notre instruction, que notre discipline, enfin, étaient encore dans ce moment-là tout à fait ce qu'ils eussent pu, ce qu'ils eussent dû être.

Comme, relativement aux cadres de l'armée, à son organisation et à sa discipline, je t'ai dit à peu près, mon cher Albert, tout ce que j'avais à te dire, je n'ajouterai rien ici à cet égard ; mais quant à la question réservée par moi, et si grave, si importante de l'instruction, c'est une toute autre affaire. Je n'ai fait, dans une de mes précédentes lettres, que l'effleurer ; et encore ne l'ai-je effleurée, cette question, qu'en ce qui touche à l'instruction de la troupe et à celle des officiers subalternes. Mais quant à l'instruction des officiers supérieurs,

quant à celle des officiers généraux, si je ne t'en ai pas dit un mot jusqu'ici, si j'ai eu l'air d'éviter d'aborder ce sujet délicat, c'est principalement parce que, parmi les causes qui ont pu amener ces désastres sur nos têtes, c'est peut-être le sujet qui fait souffrir le plus cruellement mon amour-propre de vieil officier. C'est encore parce que, pour le traiter, ce sujet, avec toute la mesure désirable, même à l'abri de l'intimité de mon tête à tête avec toi, qui étais devenu mon supérieur hiérarchique, il faudrait une parole autrement autorisée que la mienne; et là, bien sincèrement, pour une pareille tâche, mon vieil ami, j'ai conscience de mon insuffisance.

Cependant, si je passais ce diable de sujet sous silence, tu ne manquerais pas de m'accuser de faiblesse et de me relancer. Touchons-y donc ; mais tâchons de le faire le plus délicatement possible et de manière à ne pas froisser ta susceptibilité, mon général.

Une idée qui, de nos jours, prévaut dans presque tous les esprits élevés, pourvu toutefois qu'ils ne soient pas tenus sous la dépendance des principes absolutistes *du droit divin, du trône et de l'autel* — principes qui ont du bon cependant, et dont je ne veux pas médire, mais qui ont fait leur

temps — est celle-ci : *Que la moralité augmente chez les peuples en raison directe de l'élévation du niveau de leur instruction.*

Il est d'ailleurs inutile de chercher à nier, car c'est affaire de statistique, et il est de fait, tu as pu le remarquer comme moi, que dans les troupes, là où l'instruction est poussée le plus loin, là aussi diminuent en nombre, comme en gravité, les excès de tout genre.

Il est plus aisé encore de constater qu'il se commet toujours moins de méfaits dans les armes savantes, dans les corps de l'artillerie et du génie, à égalité d'effectifs, bien entendu, que dans les corps d'infanterie, de cavalerie ou autres, et que, dans les corps d'officiers où, par exception, règne le goût de l'étude, la vie privée de ces officiers est plus régulière, leurs mœurs plus douces et les dettes moins fréquentes.

Les avantages de toute sorte de l'instruction sont donc incontestables, et il y a nécessité absolue, pour que l'instruction militaire de nos officiers de tous grades reçoive une impulsion vigoureuse, qu'avant leur admission à l'épaulette ils possèdent déjà une moyenne de connaissances infiniment plus étendue que celle dont ils ont fait preuve jusqu'à présent.

Les langues étrangères, que personne de nous n'apprend, sous le prétexte ridiculement et vaniteusement puéril que *nos pères ayant forcé les étrangers à étudier la langue française, nous n'avons nul besoin, pour nous entendre avec eux, d'apprendre la leur;* l'histoire, et surtout la géographie, sur laquelle, à mon avis, nous sommes généralement d'une ignorance déplorable, voilà quels sont les points les plus faibles de l'instruction personnelle de la plupart des officiers subalternes.

Nos officiers supérieurs sont-ils beaucoup plus forts ? Tu sais bien qu'il n'en est rien, et qu'à part un petit nombre de ceux qui, sortis de l'école militaire, *ont conservé* — ou bien, plutôt, *ont pris* — le goût de l'étude, et qu'à part, également, un nombre bien plus restreint encore parmi ceux qui sortent de la classe des sous-officiers, la très grande majorité des officiers supérieurs n'est pourvue que d'une instruction aussi peu solide que peu étendue.

Or, si l'officier subalterne n'a reçu qu'une instruction insuffisante, comment peut-il devenir l'*instituteur* du soldat et celui du sous-officier ?

Et si l'officier supérieur n'en sait pas beaucoup plus que l'officier subalterne, comment supposer qu'il sera sérieusement

en état d'être son *instituteur?* Comment admettre qu'il sera à même de le former? Comment lui sera-t-il possible de le reprendre ou de l'encourager, de le conseiller et de le diriger ? Et comme..t le proposera-t-il pour l'avancement ? Et quelles singulières notes donnera-t-il — ce qui, malheureusement, arrive trop souvent — s'il n'est véritablement pas en état de juger son inférieur, ni de formuler son jugement sur son compte d'une manière à la fois pénétrante et judicieuse, claire et impartiale?

Et nos généraux, que t'en dirai-je?

Il a été écrit de l'étranger, sur l'armée française, *qu'elle est une armée de lions commandée par des ânes !...* et ce mot féroce, qui sent d'une lieue *le Tatar*, a fait le tour de l'Europe ravie. Mais ce mot sévère, et qui trahit trop la haine, n'est-il pas, par malheur, un tant soit peu mérité?

Si nos généraux — je ne m'occupe point ici de ceux des armes spéciales, des armes savantes — n'ont pas une instruction militaire suffisamment élevée, et même s'il s'en trouve parmi eux — et j'en connais de ce nombre, et toi aussi — dont l'éducation a dû être par trop négligée, il faut l'attribuer principalement à cette anomalie que, dans notre armée, on exige encore bien moins de preuves de capacité, de garanties de

savoir, pour les grades supérieurs, qu'il n'en est exigé pour le grade de sous-lieutenant, le premier de tous.

Cela tient encore à ce qu'un colonel fort peu instruit, et d'une ancienneté moyenne, mais qui a fait preuve d'intelligence et de bravoure, peut prétendre aux deux étoiles, et qu'il y parvenait naguère bien réellement, pour peu qu'il possédât quelque puissant protecteur, et pourvu qu'après s'être présenté à l'Empereur — car le voyage de Paris dans ce but unique était de toute nécessité — le résultat de la *visite aux Tuileries* lui eût été favorable.

Eh bien, mon cher Albert, ceci est une énormité, car s'il est déjà beaucoup trop préjudiciable à l'avenir de l'armée, comme à son mérite actuel, que le sous-officier le plus médiocre, s'il a des protections, puisse se targuer de devenir officier, à condition cependant qu'il ne se conduise pas mal, qu'il commande passablement un peloton, qu'il sache à peu près ses règlements, ou bien qu'il se soit montré brave à la dernière affaire; et s'il est bien plus fâcheux encore qu'un capitaine, par cela seul souvent qu'il est pourvu d'une ancienneté raisonnable et qu'il est décoré déjà, s'il a des campagnes et de bonnes notes, puisse compter devenir chef de bataillon quand il est établi qu'il

commande bien un bataillon à la manœuvre, c'est une atteinte bien autrement grave que l'on porte, non seulement à l'armée et au pays par les services qu'elle doit lui rendre, mais encore à la considération personnelle de l'officier revêtu d'un grade aussi élevé que celui de général, quand on admet que tout colonel qui possède une ancienneté raisonnable, mais qui cependant est encore éloigné de la limite d'âge, peut aspirer à devenir général, par cela seul qu'il a de beaux services de guerre, que ses notes sont bonnes *et qu'il a plu au chef de l'Etat*, et quelles que soient d'ailleurs ses capacités militaires et même son instruction personnelle dont nul ne se préoccupe.

Non, mille fois non, les actes de bravoure eux-mêmes ne devraient point suffire, — *sauf dans de bien rares circonstances, d'un grand, d'un incontestable éclat,* — pour faire nommer un sous-lieutenant, un chef de bataillon, surtout un général.

Les lumières, de nos jours, sont trop généralement répandues pour qu'on admette encore que des colonels dépourvus d'instruction puissent représenter dignement leur corps d'officiers en toute circonstance. Et de plus, il convient d'exiger qu'ils soient bien élevés, attendu que l'éducation, réunie au savoir, est la seule garantie à peu près

sûre que le commandement du régiment sera bien exercé.

Or, ces deux avantages de l'instruction et de l'éducation sont encore plus nécessaires aux généraux qu'aux colonels, et on ne doit pas juger qu'un général remplit convenablement son mandat par cela seul qu'il possède une belle voix de commandement, qu'il sait faire manœuvrer passablement les troupes placées sous ses ordres, et qu'il déploie, à cheval surtout, *une belle prestance militaire.*

On m'objectera peut-être que, si la somme de connaissances possédée par un certain nombre de nos généraux, en dehors des matières militaires proprement dites, est loin d'être suffisante, du moins leur instruction militaire est sans doute très étendue, et que c'est l'essentiel. Mais l'objection n'a aucune valeur; car, si nous avons connu, l'un et l'autre, des colonels qui ne pouvaient écrire, *de leur main,* une lettre de service qui ne fût un peu trop fantaisiste à l'endroit du français et de l'orthographe, lettre dont on faisait gorges chaudes à l'état-major de la division, quand on y avait la bonne fortune d'en recevoir quelqu'une du calibre voulu, nous avons connu également des généraux qui n'étaient pas, à la manœuvre, de force herculéenne.

L'un d'eux même n'a-t-il pas, dans cette lugubre campagne de France, acquis une certaine célébrité ?

Tu penses bien qu'à ces généraux-là, le ministre de la guerre sera bien mal avisé de leur demander un mémoire militaire *de leur main*, ou de leur poser une question d'art ou d'histoire militaire, de stratégie ou de tactique, ou seulement de... géographie.

Pourtant, de même qu'il n'y a point de topographie sans géographie, il n'y a pas moyen de faire de la stratégie ni de la tactique sans topographie. Aussi est-il véritablement déplorable que dans cette guerre nous fassions montre, sous ce rapport, d'une telle ignorance, que l'ennemi nous fournit la preuve, partout et toujours, qu'il connaît, non pas seulement la géographie, mais encore la topographie de notre pays infiniment mieux que nous-mêmes.

Encore une fois, je ne te conseille pas de leur demander, à ces généraux-là, tes chers collègues de la réserve ou de l'activité, ce que c'est que la stratégie, ce que c'est que la tactique ; s'ils ont médité, s'ils ont seulement lu jamais Napoléon et le prince Charles, Gouvion Saint-Cyr et Jomini, le marquis de Ternay ou le général Koch.

Une des raisons qui me font insister beaucoup pour que l'on se montre infiniment plus exigeant qu'on ne l'est relativement à l'élévation des colonels au rang de général, c'est qu'une fois ce grade atteint, ils ont, le plus souvent, trop d'occupations pour pouvoir se livrer au travail, et qu'il n'y en a jamais qu'un bien petit nombre — s'il y en a — qui poussent le feu sacré jusqu'à prendre sur leurs heures de repos le temps nécessaire à leur instruction, que ce soit par goût naturel pour l'étude, ou simplement par amour-propre bien placé de se montrer à la hauteur de leur position.

Pour être juste et pour tout dire, il faut convenir aussi que, si les guerres d'Afrique, qui nous ont donné tant d'officiers supérieurs et tant de généraux, ont été une bonne école de petite guerre, de guerre de partisans et de tirailleurs pour nos soldats et même pour nos officiers subalternes, d'un autre côté, nous avons payé cet avantage bien cher; car l'Afrique n'a été en même temps qu'*une école d'indiscipline* pour la troupe, *une école d'oubli* de tout ce qui a rapport à la grande guerre pour nos officiers supérieurs et généraux.

Une *école d'indiscipline*, en faisant contracter à tous par les *razzia* la déplorable habitude, depuis lors invétérée, de la *cha-*

parderie — du mot arabe *chapar*, prendre, voler — c'est-à-dire du pillage. Une *école d'oubli*, en faisant perdre à nos officiers, et même à nos généraux, — ou bien en empêchant de se développer en eux, — les connaissances, les dispositions, les qualités qui sont de toute nécessité dans la grande guerre, et qui ont beaucoup moins l'occasion de se produire en Algérie.

Il faut reconnaître, en effet, que, si les uns et les autres ont pu apprendre en Afrique combien sont infinies les ressources que l'homme intelligent et énergique doit savoir puiser en lui-même, quand il est isolé ; et comment il peut tirer parti des circonstances locales dans l'intérêt de ceux qu'il commande aussi bien que pour lui-même, en revanche, et voici le mal, nos officiers de tous grades ont appris là-bas, mais ils n'ont guère appris que cela, à rechercher le succès de la mission, ou de la tâche, ou de l'opération qui leur a été confiée, bien moins dans la confiance de leur savoir, dans les souvenirs de leurs études militaires dont, il faut en convenir, ils n'ont pas lieu souvent de trouver l'application, que dans *l'inspiration du moment*, qu'ils puisent dans leur intelligence et dans leur audace.

Aussi, que d'officiers de tous grades ont été nos camarades, que tu connais aussi bien

que moi, lesquels sont aujourd'hui généraux pour la plupart, qui n'ont dû l'avancement exagéré qu'ils ont reçu en Afrique, qu'à des notes stéréotypées comme celle-ci, par exemple : *Cet officier est bon à tout !* — ou *le capitaine*** est un officier hors ligne et qui ira loin !...* absolument comme la note historique que reçut Napoléon Ier à l'école d'artillerie ; — ou bien encore : *le capitaine N... est un débrouillard ! Comme il se débrouille, hein ?* disait de lui dans le concert de la *Société d'admiration mutuelle* du régiment — à laquelle il avait l'adresse d'appartenir, — notre excellent colonel de cette époque ; c'est qu'il était plein de gratitude pour les attentions délicatement reconnaissantes qu'avait pour lui, dans la position spéciale qu'il lui avait fait obtenir, le capitaine N..., le *débrouillard,* depuis lors devenu général, lui aussi, et général comme il y en a tant.

Tu sais bien de qui je veux parler, et qui était notre colonel dans ce moment-là ? Tu es édifié, et je passe.

Est-ce que nous ne devrions pas exiger, chaque année, des officiers supérieurs et des officiers généraux, des mémoires militaires, comme il en est exigé des sous-lieutenants, des lieutenants et des capitaines ? Ces mémoires, plans, itinéraires ou relations, sont

exécutés généralement sans aucun intérêt, avec grand ennui, parce que les officiers savent fort bien que, non seulement il ne leur sera tenu aucun compte de ces travaux accomplis, mais encore qu'ils seront à peine regardés. Il faut changer tout cela.

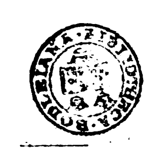
Les travaux qu'on exigerait des officiers supérieurs et des officiers généraux seraient toujours accompagnés des avis motivés, des notes critiques du chef immédiat de l'officier supérieur ou de l'officier général, qui en aurait tracé le canevas, absolument à l'instar de ce qui est pratiqué dans les régiments, mais qui l'est presque toujours d'une façon si écourtée, si insuffisante et souvent si ridicule.

Tous ces travaux seraient adressés chaque année hiérarchiquement au ministère où, pour chaque arme, un comité spécialement créé pour cet objet, et adjoint à la direction du personnel et des opérations militaires, statuerait sur leur valeur, et, suivant le cas, motiverait l'inscription du nom de l'auteur dans l'ordre général du ministre à l'armée.

Ne serait-ce pas là un sérieux stimulant, et qui ne pourrait produire que d'excellents résultats ? Quand les jeunes officiers verront les officiers supérieurs et les généraux travailler sérieusement à leur instruction,

véritables moutons de Panurge, ils s'y mettront d'eux-mêmes, je t'en réponds, et tout le monde y gagnera ; hormis, cependant, les cafés et les mauvais lieux, la chasse et la pêche à la ligne, la tapisserie et tous les ouvrages de patience à l'usage de l'officier qui n'est pas de semaine, quand il revient de la parade, les jours où il n'y a pas d'exercice.

Je voulais clore aujourd'hui, et je ne le puis, parce que cette lettre est déjà bien longue et que je suis bien fatigué. La fin, *sans remise*, à la prochaine, mon cher Albert.



NEUVIÈME & DERNIÈRE LETTRE

—

..... février 1871.

A une époque comme celle où nous vivons, mon cher Albert, où les progrès de toute sorte, — hormis cependant en morale et en philosophie, — ouvrent avec une puissance incomparable aux générations qui vont suivre les routes de l'avenir, l'armée ne saurait demeurer en arrière de ce mouvement fébrile des esprits ; il faut absolument qu'elle le suive et que sa constitution, que son organisation, que sa composition reçoivent les réformes et soient dotées des innovations raisonnables dont je ne t'ai indiqué sans doute qu'une faible partie. C'est principalement du goût de l'étude, qu'elle n'a pas et dont il faut lui communiquer l'étincelle, qu'elle tiendra sa véritable régénération, qu'elle pourra s'élever à la hauteur de sa mission et qu'elle saura reprendre le rang

qu'elle occupait naguère en Europe et que lui ont fait perdre ses nombreuses incapacités bien plus encore certainement que ses revers mêmes, ou que les extravagantes inepties d'un Gambetta, ou que les malheurs immérités dont la nation entière supporte en ce moment l'écrasant fardeau.

Il est urgent de faire en sorte que le temps des *faveurs* et des *grâces*, que celui des *préférences* et des *choix* soit passé, et bien passé, et que puisse commencer enfin le règne de la *justice* et du *bon droit,* celui du *vrai mérite,* de l'*honnêteté des caractères* et *des capacités.*

Voilà l'idéal, *sensé celui-là,* de révolution sociale que doivent avoir en vue les militaires expérimentés et sages, qui voudront bien accepter la lourde responsabilité de la réformation de notre armée. Je t'ai dit déjà ce que je pense de la force matérielle, seule, employée comme levier unique de la discipline. S'il est de principe absolu, n'est-ce pas, que dans toute armée l'inférieur doit se sentir dominé par son supérieur, et que l'obéissance, pour être productive, ne saurait être autre chose que le fruit de la considération justement méritée par le supérieur, il convient d'ajouter encore que si l'inférieur ne subit généralement l'ascendant de cette domination et ne l'accepte ou bien avec ab-

négation et dévouement sincères, ou bien seulement avec une crainte respectueuse et dans la forme seulement, suivant ses plus intimes, ses plus secrets sentiments, ce n'est jamais, et dans les deux cas, qu'à la condition d'avoir confiance dans le savoir comme dans l'expérience de son chef.

Or, la confiance est un être de raison que la force, que l'intimidation naturelle causée par la vue de grosses épaulettes ne sauraient imposer, mais que des motifs plausibles, que des impressions justifiées déterminent, entraînent, subjuguent presque toujours. Et si le savoir est un des leviers les plus réels de la discipline, c'est uniquement parce qu'en dehors des sympathies ou des antipathies, il commande la confiance.

Si l'on veut demeurer juste, il convient de ne point attribuer seulement à l'état fâcheux des esprits, ou aux travers du caractère, ou aux dispositions du tempérament national, l'indiscipline trop avérée des armées françaises, attendu que l'insuffisance notoire d'un grand nombre d'officiers y est entrée pour beaucoup, sois-en bien persuadé.

Il faut donc absolument exiger des officiers de tout grade, et principalement des officiers supérieurs et des généraux, une somme de connaissances infiniment plus étendue que celles actuellement possédées

par eux. Alors seulement les mœurs de l'armée s'adouciront et s'amélioreront, et le caractère de l'homme de guerre perdra petit à petit une partie de cette légèreté gauloise que ses ennemis lui jettent sans cesse au visage et dont ils font gorges chaudes. Le bien-être de la famille et celui de la patrie s'en ressentiront assurément; le commandement retrouvera la force morale qui lui fait défaut en ce moment; nous n'aurons plus à rougir en face de nos ennemis de notre infériorité scientifique, et nous aurons ressaisi du coup le secret d'être invincibles, même pour le Prussien, devenu fameux depuis si peu de temps, et devenu fameux par nous, par nos fautes de toute nature et de toute taille.

Il est bien temps, mon cher Albert, de clore cette correspondance, déjà si longue, et à laquelle je me suis laissé entraîner à donner bien plus de développements que je ne me le proposais dans le principe. Mais je me suis un peu enivré au milieu des souvenirs de ma jeunesse; l'importance du sujet a contribué à exciter ma verve épistolaire, et puis, à plusieurs reprises, tu m'as enorgueilli par des remerciements si chaleureux et par des éloges si flatteurs, que j'ai voulu tenter de mériter les uns et les autres le plus possible; telle est mon excuse.

Il faut cependant en finir et je me résume.

Donnons une éducation plus virile à la jeunesse, et réenseignons-lui le *respect* et la *peine*, si nous voulons fermement qu'elle possède plus tard les moyens de réparer par la force — mais avec son bon droit, cette fois-là — les désastres que la force vient d'infliger à la patrie.

Pour cela, rendons le service militaire obligatoire pour tous les Français, sauf les cas d'infirmités, et supprimons le remplacement sous quelque forme qu'il se présente, même sous la forme séduisante de l'exonération par versement à une caisse de dotation quelconque. Car, — puisqu'on l'affirme, il le faut bien croire, — si la *Caisse de la dotation de l'armée* fut pour l'Etat une *bonne affaire* au point de vue financier, ce fut en même temps, cela ne fait plus de doute pour personne, une institution dont les conséquences sur l'esprit, sur les mœurs, comme sur la composition des cadres de sous-officiers, furent déplorables.

Relativement à l'instruction, faisons en sorte que, par le fait des *conférences-causeries* des capitaines à leur compagnie, de l'impulsion vigoureuse donnée aux écoles régimentaires et de la création des écoles de bataillon ; que par le fait des cours et des conférences aux sous-officiers, et des biblio-

thèques régimentaires rendues obligatoires, autant que par la mise en pratique de l'excellente idée des *grands camps d'instruction en Algérie* ou ailleurs, ainsi que par les travaux annuels des officiers de tous grades, — sérieux cette fois, — l'instruction prenne un essor inconnu jusqu'ici.

Que l'avancement reçoive les garanties que j'ai indiquées, et qui seront acquises par la création des jurys d'examens et des conseils d'avancement bien choisis, lesquels devront toujours, indépendamment des considérations sur lesquelles s'appuieront leurs avis, et relatives à la conduite, à l'instruction, à la tenue, etc., etc., faire entrer soigneusement en ligne de compte les questions dont jusqu'ici on s'est fort peu préoccupé, de caractère et d'aptitudes morales de toute sorte au grade, objet de la candidature, surtout relativement aux grades de capitaine et de colonel, dans lesquels le caractère de l'individu joue un rôle considérable.

En ce qui touche à la discipline, il faut abandonner, — hormis pendant les six premiers mois de service du jeune soldat, — le système de douceur exagérée qui a produit les tristes effets que l'on a vus.

Il convient de se montrer d'une inflexible sévérité sur l'observation ponctuelle des

formes extérieures du respect ; attendu que si souvent *la forme emporte le fond,* c'est surtout en pareille matière ; de déployer une extrême rigueur contre l'absence de respect dans n'importe quel genre de manifestation qu'elle se signale ; de déclarer à l'ivrognerie et aux ivrognes une *guerre à outrance*, ainsi que je l'ai dit, et d'imposer à chacun l'obligation de se donner plus de peine pour accomplir *bien, tout ce qui constitue ses devoirs*.

Je demanderais que les appointements du lieutenant et du sous-lieutenant fussent augmentés, attendu qu'il est notoire que l'officier honorable, si économe qu'il soit, ne peut pas tout à fait vivre — si ce n'est en contractant des dettes — avec ce qu'il reçoit, à moins, cependant, de ne vivre que de privations ; et dans tous les cas, dans des conditions bien inférieures à sa position comme à tout ce qu'on réclame de lui, par comparaison surtout avec ce que gagnent aujourd'hui de petits commis de magasins ou de simples expéditionnaires.

A ce propos, j'ajouterai que les jeunes officiers nouvellement promus devraient, à leur arrivée au régiment, être surveillés de bien plus près qu'ils ne le sont, afin qu'au besoin ils pussent être redressés sur le champ.

Quant à la solde des capitaines, des officiers supérieurs et des généraux, elle pourrait être maintenue ce qu'elle est, à la condition, toutefois, de la suppression de toutes les allocations supplémentaires des grands commandements, des commandements spéciaux et des directions spéciales, ainsi que de la suppression des *frais de représentation*, si rarement dépensés en entier; mais avec la faculté, laissée aux chefs de corps et aux généraux, de la production de factures justificatives des dépenses effectuées par eux pour cet objet.

Je voudrais qu'avec la création de *tribunaux d'honneur* pour juger la conduite répréhensible des officiers, ainsi que je l'ai dit, il fût institué un *ordre de mérite militaire*. Ce serait le meilleur moyen de porter un coup mortel à la fureur ridicule de *décoromanie* qui dévore le Français de nos jours.

Du moment où des titres, des services, de mérites, de nature si différente des nôtres, ne seront plus récompensés ni représentés par le même signe qui doit symboliser *le sang versé pour la patrie* — l'impôt le plus onéreux de tous — cette fureur se calmera d'elle-même, demeures-en convaincu.

Il faudrait aussi qu'un ministre de la

guerre ne craignît plus d'admettre la discussion mesurée de ses actes dans la presse. Il faudrait surtout que ses bureaux fussent invités à se montrer désormais, à cet égard, moins ombrageux que naguère et qu'ils voulussent bien permettre le contrôle de l'opinion publique dans l'armée.

Ces messieurs des bureaux qui sont toujours trop disposés à vouloir rendre inséparable des moindres mesures adoptées par eux l'omnipotence ministérielle, et à la mettre en cause, ne sont pourtant pas sous les drapeaux, et ils n'ont la responsabilité d'aucun commandement au nom du ministre. Si l'obéissance passive est dans les corps de troupes de toute rigueur pour le maintien de la discipline, il ne me paraît d'aucune nécessité que l'armée entière soit mise en demeure d'admirer, *quand même*, car la discipline n'a plus rien à voir là, toutes les mesures administratives adoptées par son ministre ou par les bureaux du ministre, absolument comme c'est la tâche obligée du *Moniteur de l'armée*, ou bien encore celle du gendarme de Nadot à l'égard des réflexions philosophiques de son brigadier, à lui confiées discrètement, dans l'ombre du sentier sur lequel tous deux chevauchaient un dimanche.

Il est nécessaire, enfin, il est indispen-

sable que sous un gouvernement sincèrement libéral, quel qu'il soit, il pût être créé un journal militaire, absolument indépendant de toute attache ministérielle, comme autrefois la *Sentinelle de l'armée,* quand elle était dirigée par le capitaine de Mauduit, et avant qu'elle passât aux mains du capitaine de Colonjon, feuille dont le rôle, pendant bien des années, fut très-efficace.

Il faut que ce journal soit créé aussitôt que la paix sera faite, et je t'affirme que le ministre qui aura la tolérance de supporter cette feuille, avec toutes ses critiques, bonnes ou mauvaises, pourvu, cependant, qu'elles soient convenables et mesurées, je t'affirme, dis-je, que ce ministre, quel qu'il soit, par l'inauguration d'une semblable tolérance, se créera un titre impérissable à la gratitude de l'armée, parce que ce sera le gage le plus sûr qui puisse être donné par un ministre de la guerre de ses lumières, de sa sagesse, de son esprit de véritable progrès, et surtout de l'honnête sincérité de son désir de demeurer équitable.

Voilà, mon ami, quelles sont les mesures que je crois utile d'adopter pour la régénération de l'armée. Mais il faut surtout, il faut d'abord — et j'insiste particulièrement sur ce point et le fais avec la convic-

tion la plus profonde — il faut changer du tout au tout l'esprit de la jeunesse et celui des classes ouvrières principalement ; ce qui sera long, j'en conviens. Mais, sans cela, il n'y a point de salut pour la société française, et elle est à tout jamais perdue si on n'inculque pas dans l'âme des enfants d'un peuple encore aussi peu éclairé que le nôtre, à côté du sentiment de *ses droits*, celui de *ses devoirs*.

Si l'on y parvient, à ce résultat, ce que je veux encore croire et espérer, alors seulement, et petit à petit, cet enfant de l'ouvrier, ce fils du pauvre prolétaire, que de pernicieuses doctrines conduisaient à sa perte peut-être, à son malheur certainement, retrouvera le sentiment intime, perdu par lui depuis longtemps, de la place qui est la sienne dans la classe de la société à laquelle il appartient.

Il ne rougira plus de la profession de son père ; il se contentera de son sort, et ne songera à l'améliorer que par son travail et son honnêteté.

Il ne se torturera plus l'esprit pour saisir le moyen de sortir d'une condition supportable et de *s'élever d'un seul bond* pour devenir, le plus souvent, quoi ? Un déclassé, c'est-à-dire un homme fatalement malheureux !

Il saura concéder quelque chose à l'œuvre *du temps*.

Il sentira qu'entre les abus du *confessionnal* et les abus de la *libre-pensée* il y a de la marge.

Il réapprendra, ce qu'il paraît avoir oublié, que dans ce monde l'homme ne saurait acquérir jamais *sans peine aucun bien durable*, et qu'il puisse être justement fier de posséder.

Chacun reprendra la conscience de son infériorité relative et regardera plus souvent au-dessous de lui qu'au-dessus, pour s'encourager dans les luttes formidables de la vie et s'en consoler.

Alors, il sera de nouveau possible de rencontrer des gens qui voudront bien se laisser diriger par de plus capables, dont ils reconnaîtront sans peine la supériorité, et ces gens consentiront à obéir.

Alors, l'esprit d'hiérarchie, c'est-à-dire de subordination, de nouveau redescendra naturellement de la nation dans l'armée. La discipline perdue se retrouvera d'elle-même, et, avec elle la force morale, supérieure à la force matérielle, même dans les armées, et qui suffit souvent pour faire gagner les batailles d'où dépendent, hélas ! la vie des nations.

Alors, seulement, la nôtre redeviendra

grande et forte. Nous serons, de rechef, craints — et par conséquent respectés — de l'étranger, et l'ère des révolutions sera fermée chez nous pour touj... pour longtemps.

Adieu et bien à toi.

HECTOR ***.

